

**MINISTERE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Ecole supérieure de commerce

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master En Sciences financières et comptabilité**

Option : finance d'entreprise/finance monnaie et banque

Thème :

**L'influence des crédits R'FIG et
ETTAHADI sur les entreprises du
secteur agricole**

Elaborés par :

BERDI Amani

LAISSANI Nesrine

Encadré par :

Mr. AZOUANI Nacer

Lieu de stage : La BADR de JIJEL Agence N°676

Période de stage : 05/02/2022 au 04/05/2023

2022 /2023

**MINISTERE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Ecole supérieure de commerce

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master En Sciences financières et comptabilité**

Option : finance d'entreprise/finance monnaie et banque

Thème :

**Le Financement des entreprises de
secteur agricole par les crédits R'FIG
et ETTAHADI**

Elaborés par :

BERDI Amani

LAISSANI Nesrine

Encadré par :

Mr. AZOUANI Nacer

Lieu de stage : La BADR de JIJEL Agence N°676

Période de stage : 05/02/2022 au 04/05/2023

2022/2023

Remerciement

Avant toute chose, Nous tenons à remercier le bon Dieu tout puissant, de nous avoir donné la force, la patience et le courage pour réaliser ce travail.

Nous remercions les plus vifs s'adressent tout particulièrement à notre encadreur Monsieur AZOUANI Nacer pour avoir accepté de diriger ce travail, pour son accompagnement, sa gentillesse et sa patience et ses précieux conseils et encouragements, qui nous ont aidés à réaliser ce mémoire. Et aux membres du jury d'avoir accepté de lire et évaluer ce travail.

Nos remerciements s'adressent aussi à tout le personnel de la BADR banque de Jijel agence N°676 et en particulier à Mme BOUNAR Fatma Zahra et Mr BOULOUDEN Saïd pour la précieuse aide, tant technique qu'humaine, l'assistance et les conseils judicieux qui nous ont donnés, pendant notre stage pratique, du début jusqu'à l'aboutissement de ce modeste travail.

Nos remerciements s'adressent également à tous nos enseignants de l'école supérieure de commerce qui ont assuré notre formation durant le cursus universitaire.

Nos profonds remerciements vont également à toutes les personnes qui nous ont aidés et soutenus de près ou de loin principalement nos très chers parents, et nos amis.

Dédicace

Du profond de mon cœur, je dédie ce travail à tous ceux qui me sont chers Je le dédie particulièrement à mes chers parents qui ont consacré leur existence à bâtir la mienne, pour leur soutien, patience et pour leur tendresse et leur affection. Pour tous ce qu'ils ont faits pour que je puisse arriver à ce stade.

A la lumière de mes jours, la source de mes efforts, la flamme de mon cœur, ma vie et mon bonheur : ma chère maman Je la remercie pour tout le soutien et l'amour qu'elle m'a porté. Que ce modeste travail soit l'exaucement de ses vœux tant de fois formulés, le fruit de ses innombrables sacrifices.

A mon exemple éternel, mon soutien moral et source de joie et de bonheur, celui qui s'est toujours sacrifié pour me voir réussir : mon père.

A mes très chers frères Hichem, Ammar et ma sœur Selma et ma cousine hiba, je dédie ce travail dont le grand plaisir leurs revient en premier lieu pour leurs conseils, aides, leurs soutien moral et encouragements. Je suis tellement chanceuse de les avoir.

A mes chères amies Amani, Kamer, et Sonia Merci pour tous les moments vécus ensemble.

Nesrine

Dédicace

À la plus belle créature que Dieu a créée sur terre, cette source de tendresse, de patience et de générosité, l'exemple du dévouement qui n'a pas cessé de m'encourager et de prier pour moi, ma mère.

A mon exemple éternel, mon soutien moral et source de joie et de bonheur, celui qui s'est toujours sacrifié pour me voir réussir : mon père.

A mes très chères sœurs Asma et Nadjwa et à mon petit frère Ahmed Nadji qui ont été toujours présents pour les bons conseils, votre soutien m'a été un grand secours au long de ma vie, veuillez trouver dans ce modeste travail ma reconnaissance pour tous vos efforts.

A la personne qui a partagé tous le travail, qui a supporté mon humeur au moment de stresser, mon binôme Nesrine.

À mes chères amies Nesrine, Kamer, Sonia et Hiba Merci pour tous les moments vécus ensemble. Et à tous mes amis de l'école supérieure de commerce

Toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce travail à tous ceux que j'ai omis de citer

Amani

Sommaire :

Introduction générale	A
Chapitre 1: Le secteur agricole en Algérie	1
Section 1 : Les réformes apportées au secteur de l’agriculture en Algérie.....	3
Section 2 : Les atouts et contraintes du secteur agricole algérienne.....	11
Section 3 : L’importance du secteur agricole dans l’économie algérienne.....	19
Chapitre 2 : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie	24
Section 1 : Le système bancaire en Algérie.....	26
Section 2 : Les modes et dispositifs de financement des entreprises de secteur agricole	31
Section 3 : la contribution du crédit au développement du secteur agricole en Algérie.....	46
Chapitre 3 : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R’FIG et ETTAHADI	53
Section 1 : La présentation de la banque de l’agriculture et du développement rural « BADR ».....	54
Section 2 : L’analyse et la place des crédits R’FIG et ETTAHADI dans le financement de secteur agricole	60
Section 3: L’impact des crédits « R’FIG » et « ETTAHADI » sur le Développement des entreprises agricole de la wilaya de JIJEL durant la période 2022-2023.....	73
Conclusion générale	90
Bibliographiques	93
Annexe	95

Liste de tableaux

Tableau N°1 : Le Financement Triangulaire

Tableau N°2 : L'autofinancement

Tableau N°3 : Le Financement Mixte

Tableau N°4 : Le Financement Triangulaire Par Le Dispositif CNAC

Tableau N°5 : Les Modes De Financement De L'ANGEM

Tableau N°6 : Evolution Des Crédits Bancaires Accordés Au Secteur Agricole (1991-1999)

Tableau N°7 : Objectif Fixés Et Réalisés Pour Le Crédit R'FIG (2022-2023)

Tableau N°8 : Objectif Fixés Et Réalisés Pour Le Crédit ETTAHADI

Tableau N°09 : Les Achats De L'entreprise

Tableau N°10 : Bilan (Actif)

Tableau N°11 : Bilan (Passif)

Tableau N°12 : Compte Résultat

Tableau N°13 : Chiffre D'affaire De L'entreprise

Tableau N°14 : Présentation De La CAF

Tableau N°15 : Equipement A Financer

Tableau N°16 : Bilan (Actif) « 2021 »

Tableau N°17 : Bilan (Passif) « 2021 »

Tableau N°18 : Compte De Résultat

Tableau N°19 : Chiffre D'affaire D'entreprise SNC

Tableau N°20 : Présentation De La CAF

Tableau N°21 : Les Flux Cumulés

Tableau N°22 : Ratio De Rentabilité Economique

Tableau N°23 : Ratio De Rentabilité Financière

Liste des figures

Figure 1 : Représentation FNDA

Figure 2 : Représentation FNDR

Liste des graphes

Grappe N°1 : Evaluation De TIR Et TCC En Algérie (2000-2017)

Grappe N°2 : Evaluation De SA Et SCA En Algérie (2000-2017)

Grappe N°3 : Evaluation De Valeur Ajoutée Agricole En Algérie (2000-2016)

Grappe N°4 : Evaluation De Valeur Ajoutée Agricole En Algérie (2000-2017)

Grappe N°5 : Nombre De Crédit R'FIG Octroyés En Algérie (2008-2009)

Grappe N°6 : Nombre De Crédit R'FIG Accordés Par Agence (GRE Jijel, 2022)

Grappe N°7 : Objectifs Fixés Et Réalisés Pour Le Crédit R'FIG (2022-2023)

Grappe N°8 : Nombre De Crédit ETTAHADI Accordés Par Agence (Depuis 2011)

Grappe N°9 : Objectifs Fixés Et Réalisés Pour Le Crédit ETTAHADI

Grappe N°10 : Chiffre D'affaire D'entreprise

Grappe N°11 : Chiffre D'affaire D'entreprise

Liste des abréviations

ALE : Agence Locale d'Exploitation

ANADE : Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

ANSEJ : Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes

BADR : Banque de l'agriculture et du Développement Rural

BCA : Banque Centrale d'Algérie

BDL : Banque du Développement Local

BEA : Banque Extérieur d'Algérie

BNA : Banque Nationale d'Algérie

CA : Chiffre d'affaire

CAD : Caisse Algérienne de Développement

CAF: Capacité d'autofinancement

CAW : Chambre d'agriculture de la wilaya

CCAM : Caisse de Crédit Agricole Mutuel

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

CNMA : Caisse National de Mutualité Agricole

CP : Capitaux propre

CPA : Crédit Populaire Algérien

DA: Dinars Algérien

DIA : Développement de l'investissement agricole

DLMT: Dette long moyen terme

DR : Délai de récupération

DSA : Direction des services agricole

EPE : Entreprises publiques économiques

FMVC : Fonds national pour la Mise en Valeur des terres par la Concession

FNDA : Fonds National du Développement Agricole

FNRA : Fonds national de la révolution agraire

FNRDA : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole

GRE : Groupe Régional d'Exploitation de Jijel

Ha: Hectare

HT: hors taxes

IP : Indice de profitabilité

KG/H : kilogramme par heure

Km: Kilomètre

KVA: Kilo voltampère

L : litre

MADR : Ministère de l'Agriculteur et de Développement Rural

PIB : Produit Intérieur Brute

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et moyennes Industries

PNDA : programme national de développement agricole

PNDAR : programme national de développement agricole et rural

PRCHAT : programme de renforcement des Capacités Humaines et de l'appui technique aux producteurs

PSRE : programme de soutien à la relance économique

PZPP : Promotion Zoo - sanitaire et protection phytosanitaire

RDM : Rapport sur le Développement dans le Monde

RE : Rentabilité économique

RF : Rentabilité financière

RN : Résultat net

RPA : Régulation de production agricole

SA : Soutient Agricole

SAP : Société Agricole de Prévoyance

SAT : Surface Agricole Totale

SAU : Surface agricole utile

SCA : Somme des Crédit Agricole

SNC : Société en non collective

TCCA : Taux de Croissance de Crédit Agricole

TIR : Taux Intérêt Réel

TP : Trésor Public

TTC: toutes taxes comprises

VA : Valeur Ajoutée

VAA : Valeur Ajoutée Agricol

Résumé

Depuis l'indépendance, le financement du secteur agricole a évolué. Plusieurs réformes ont été adoptées dans le but de développer ce secteur. De ce fait, l'agriculture est améliorée à partir de l'intervention relative de l'Etat.

Notre étude a pour principal objectif, la détermination de L'influence des crédits R'FIG et ETTAHADI sur les entreprises du secteur agricole pour déterminer cette influence en utilisant l'analyse financière d'un crédit d'exploitation R'FIG et d'un crédit d'investissement ETTAHADI. Les résultats obtenus nous montrent que les crédits d'exploitation R'FIG et les crédits d'investissement ETTAHADI permet de développer le secteur de l'agriculture à partir des différents programmes engagés par l'Etat algérien dans le cadre du développement de son économie basée essentiellement et au départ sur la mise en valeur de l'agriculture.

Mot clés : secteur agricole, financement bancaire, exploitation, investissement, développement.

ملخص

منذ الاستقلال، تطور تمويل القطاع الزراعي. تم اعتماد العديد من الإصلاحات بهدف تطوير هذا القطاع. وبالتالي، تم تحسين الزراعة من خلال تدخل الدولة

هدفنا الرئيسي في هذه الدراسة هو تحديد تأثير قرض التشغيل "الريفج" وقرض الاستثمار "الاتحدي" على الشركات القطاع الزراعي. تم تحقيق هذا عن طريق استخدام التحليل المالي لقرض التشغيل "الريفج" وقرض الاستثمار "الاتحدي". أظهرت النتائج التي تم الحصول عليها أن قروض التشغيل "الريفج" وقرروض الاستثمار "الاتحدي" تساهم في تطوير قطاع الزراعة من خلال البرامج المختلفة التي تقوم بها الحكومة الجزائية في إطار تنمية اقتصادها المعتمد بشكل أساسي وفي البداية على تنمية الزراعة

الكلمات المفتاحية: القطاع الزراعي، التمويل المصرفي، التشغيل، الاستثمار، التنمية

Introduction générale

Introduction générale

L'agriculture est un secteur extrêmement important dans l'économie nationale. Tous les pays doivent lui accorder une grande attention car il contribue à créer de la richesse, à assurer l'autosuffisance alimentaire et même à générer un surplus pour l'exportation.

De plus, il est à la base de plusieurs activités de transformation de produits agricoles, d'industries agro-alimentaires et d'industries mécaniques agricoles. Il génère un revenu financier à partir de l'exploitation des terres et des forêts.

Son principal objectif est de répondre aux besoins alimentaires de la population et d'assurer "l'autosuffisance alimentaire", qui est la préoccupation essentielle de tout pays. A ce titre, il doit relever deux défis majeurs : fonctionner comme un véritable moteur de croissance et contribuer à améliorer significativement la sécurité alimentaire du pays, devenue un enjeu de sécurité nationale.

L'Algérie, grâce à sa situation géographique, son potentiel naturel et sa diversité climatique, offre au secteur agricole des atouts propres, permettant de développer et de diversifier ses cultures et ses activités agricoles, lui permettant ainsi d'accéder aux marchés internationaux.

Pourtant, le secteur agricole algérien se situe au croisement du développement rural, de l'aménagement du territoire, de la sécurité alimentaire et des problèmes agroalimentaires. Jusqu'à présent, elle était encore confrontée à plusieurs défis et contraintes (climatiques, naturelles, technologiques et historiques, etc.) et aux dysfonctionnements qui y sont associés.

Pour surmonter ces contraintes et promouvoir un développement agricole ambitieux, les pouvoirs publics n'ont cessé d'élaborer des politiques agricoles et des programmes de développement rural et de mettre en place des fonds spécialement dédiés au secteur agricole et cela depuis l'indépendance à ce jour.

Le gouvernement algérien a également développé diverses méthodes de financement du secteur agricole, en faisant intervenir le secteur bancaire.

En effet le financement bancaire de l'agriculture a été sous la charge de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), qui avait pour rôle principal le financement des activités industrielles et commerciales, mais aussi le monopole du financement de l'agriculture. Elle a été par la suite relayée par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR).

Introduction générale

La BADR offre alors différents crédits d'investissements et d'exploitations aux agriculteurs, éleveurs et entreprises économiques qui concourent à l'intensification, la transformation, la valorisation et le stockage des produits agricoles.

Le secteur économique a toujours besoin de nouveaux investissements et donc de nouveaux moyens de financement ; les pouvoirs publics ont mis en place différents dispositifs d'aides comme l'ANGEM et l'ANAD destinés aux jeunes promoteurs. Les promoteurs du secteur agricole souscripteurs à ces différents dispositifs quant à eux, font appel à la BADR afin de bénéficier des crédits bonifiés relatifs à ces dispositifs. Mais suite à la demande de plus en plus accrue et au besoin incessant de promotion et de développement du secteur agricole, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a initié avec la BADR en 2008 le crédit « R'FIG », permettant l'acquisition d'entrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles, d'aliments pour les animaux d'élevage.

En 2011 un nouveau crédit nommé « ETTAHADI » a été mis en place afin de financer, la création, l'équipement et la modernisation de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage relevant aussi bien, de la propriété privée que du domaine privé de l'Etat. Comme il vise également à renforcer les capacités de production existantes ou insuffisamment valorisées.

Ces deux crédits (R'FIG et ETTAHADI) ont été alors mis en place afin de garantir un meilleur ciblage des exploitations et des activités prioritaires ; garantir l'accès des exploitants agricoles au crédit ; permettre la réintégration dans le circuit financier et bancaire.

C'est dans cet ordre d'idées que nous avons choisi comme thème d'étude le financement des entreprises de secteur agricole par les crédits R'FIG et ETTAHADI en prenant le cas de la wilaya de Jijel.

A ce titre, nous avons formulé la question principale suivante à laquelle nous tenterons de répondre tout au long de ce travail :

Quel est l'impact des crédits « R'FIG » et « ETTAHADI » de la BADR sur le développement des entreprises du secteur agricole ?

De cette problématique dérive deux questions secondaires :

- 1) Quelle est le rôle de l'agriculture dans l'économie algérienne ?
- 2) Quelles sont les modes de financement des entreprises de secteur agricole en Algérie ?

Introduction générale

3) Quel rôle joue actuellement la BADR (GRE de JIJEL) et notamment l'agence N°676 de JIJEL, dans le financement et le développement des entreprises de secteur agricole ? Et quel est l'impact des crédits « RFIG et ETTAHADI » sur les entreprises de secteur agricole ?

Pour bien cerner notre problématique nous avons posé l'hypothèse suivante :

- 1) L'Agriculture joue un rôle prépondérant dans le développement de l'économie algérienne.
- 2) Le financement des entreprises de secteur agricole fait par les différentes formes des crédits.
- 3) Les crédits RFIG et ETTAHADI accordés par la BADR sont efficaces dans le développement des entreprises de secteur agricole.

Méthodologie de travail :

Pour mener à bien cette étude, et répondre à ces questions, nous avons opté pour la démarche suivante :

L'aspect théorique : nous nous sommes référés à différentes sources de documentation et de recherche bibliographique : les ouvrages, les revues, les notes des cours, les articles de presse, les divers rapports, les mémoires et thèses, internet, etc.,...

L'aspect opérationnel : nous avons procédé comme suit :

Réalisation d'un stage pratique avec un guide d'entretien adressé au responsable du service crédit de l'agence BADR de Jijel afin de récolter des informations précises sur les différents crédits accordés et plus particulièrement sur les crédits R'FIG et ETTAHADI. Mais également avec le responsable du service statistique du Groupe Régional d'Exploitation de la BADR de Jijel, afin de recueillir les différentes données de toutes les agences de la wilaya en ce qui concerne ces crédits-là.

Nous nous sommes également entretenues avec les responsables du service statistiques et du FNDA au niveau de la DSA de Jijel.

Plan de travail :

Le contenu de ce mémoire s'articule autour de trois chapitres qui sont les suivants : Le premier chapitre a pour objectifs d'introduire le secteur agricole en Algérie.

Introduction générale

Le deuxième chapitre sera consacré au financement des entreprises de secteur agricole en Algérie.

Le troisième chapitre traitera la contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

Introduction

L'agriculture est considérée comme le pilier fondamental du développement économique. Par conséquent, il joue un rôle important dans divers secteurs économiques.

L'importance de l'agriculture en termes de création de richesse, de prospérité et d'assurance de la sécurité alimentaire et d'amélioration de niveaux de vie a été et continue d'être l'une des préoccupations majeures de la science économique.

Le secteur agricole est vital pour le pays car il fournit des besoins alimentaires et des opportunités d'emploi pour la population. Il joue également un rôle important dans le commerce extérieur.

Le plan national de développement agricole est l'un des programmes majeurs du pays. Il est mis en place depuis septembre 2000. Le programme vise à améliorer et à moderniser les systèmes de production agricole existants.

Pour mieux comprendre la nécessité de ce secteur et sa contribution au développement économique dans notre pays, nous allons essayer de présenter dans ce chapitre Les réformes apportées au secteur de l'agriculture en Algérie. Puis en deuxième lieu on présentera Les atouts et contraintes qui caractérisent ce secteur aussi bien en Algérie que dans notre wilaya, pour finir on parlera de L'importance du secteur agricole dans l'économie algérienne.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

Section 1 : Les réformes apportées au secteur de l'agriculture en Algérie

Après l'indépendance du pays, les responsables de pays étaient préoccupés à remettre de l'ordre dans la création du nouvel Etat. Ils ont été pris de court concernant le foncier agricole ils ont tout simplement laissé les terres à ceux qui se trouvaient à proximité, en l'occurrence les ouvriers agricoles qui travaillaient chez le colon.

C'est ainsi que plus de 2 millions d'hectares de terres arables et environ 200000 ha de forêt se sont retrouvés, du jour au lendemain, biens vacants et la disposition des ouvriers qui occupaient l'espace rural.

1-1-Les différentes réformes du secteur agricole

On citera plusieurs réformes, à savoir :

1-1-1-La révolution agraire

Ce n'est qu'après que l'ancien président Houari Boumediene a tenté de remédier à la gabegie qui s'est installée. Dans un esprit de justice sociale, il n'a pas trouvé mieux que de proclamer une déclaration qui a fait focus par la suite. Il a pensé à juste titre que «la terre appartient à celui qui la travaille». C'est dans cette optique qu'il y a eu mise en place d'un système socialisant. L'ordonnance 71-73 du 8 novembre 1971, a institué la révolution agraire dont le principe fut justement «La terre à celui qui la travaille». Ce qui a permis de récupérer 1,2 million ha qui étaient auparavant la propriété de grands pachas.

La loi du 8 novembre 1971 portant «Révolution agraire» a donc décidé l'extension des nationalisations au profit d'un «Fonds national de la révolution agraire» (FNRA) pour deux ensembles fonciers ¹:

- les biens à caractères agricoles des collectivités publiques : communes, wilaya, domaine privé de l'Etat, terres de statut collectif (arch) et bien des fondations religieuses (habous).
- les biens des propriétaires agricoles qui n'exploitent pas directement et personnellement leurs terres et ceux dont les superficies excèdent un plafond déterminé

¹ BENYOUCEF.B «**le rôle de l'agriculture dans le développement économique et sociale**» Revue agriculture journal of Economics p18

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

1-1-2-L'autogestion

Le transfert de propriété massif a commencé à se matérialiser par une intervention de l'Etat qui a promulgué l'Ordonnance 62-20 du 24 août 1962, relative à la protection et la gestion des biens vacants et le décret de mars 1963. Ces textes sont venus régulariser une situation de fait. Les hautes autorités du pays institutionnalisés ce qu'on a appelé l'autogestion ou système socialiste. C'est ainsi qu'en 1965, le secteur agricole autogéré s'étendait sur 2,3 millions ha, occupés par les colons durant la colonisation. L'Ordonnance 66-182 du 06 mai 1966, a dévolu à l'Etat la propriété des biens déclarés initialement vacants. Il en devient donc le seul propriétaire.

Le système autogère se distingue par² :

- Un mode de production collectiviste, la notion de propriété privée est supprimée au profit de la propriété collective.
- La forme d'organisation est décentralisée les centres d'activités ont un développement autonome.
- L'objectif initiales de permettre un développement optimal dans ses dimensions politiques et économique.

1-1-3-Le secteur privé

Le secteur privé se caractérisé par l'existence d'exploitations hétérogènes et morcelées qui peuvent être classées en trois catégories³ :

- L'exploitation familiale de subsistance : petites exploitations avec des techniques traditionnelles de culture où l'autoconsommation des produits occupe une place fondamentale.
- L'exploitation moderne caractérisée par l'emploi de techniques modernes et des investissements à partir du surplus dégagé par l'exploitation.
- L'exploitation familiale marchande disposant d'un capital productif et un sur plus dégagé pour son écoulement sur le marché.

² BENYOUCEF.B «le rôle de l'agriculture dans le développement économique et sociale» Revue agriculture journal of Economics, p 17

³ BOUGABA.Z «contribution à l'étude de impact de plan national de développement Agricole (PNDA) sur le développement de l'agriculture dans la région de Ouargla », P12.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

Il n'y a pas de limite précise entre ces types d'exploitation, mais plutôt un passage progressif d'un type à l'autre.

1-1-4-Le programme national de développement agricole (PNDA) (PNDAR)

Le plan national de développement agricole est un plan qui vise à retirer l'agriculteur algérien de la dépendance et de stimuler le secteur par des programmes d'aide aux agriculteurs. Ces aides sont accordées aux propriétaires qui ayant droit, satisfassent les exigences d'éligibilités déterminées par l'Etat.

Le PNDA s'inscrit dans le cadre du programme de soutien à la relance économique (PSRE), le PNDA a initié et mis en œuvre en septembre 2000, et agit dans une conjoncture économique très délicate caractérisée par un développement agricole qui se confronté à différentes contraintes d'ordre historique.⁴

Depuis 2002 une nouvelle vision du développement agricole et rural est venue appliquer un nouveau modèle de financement de l'économie agricole et rurale. Cette vision est axée sur le programme national de développement agricole et rural (PNDAR) d'aide publique orienté vers les exploitations agricole et les ménages ruraux.

PNDA.PNDAR sont conçus pour franchir les contraintes qu'es prouvé le secteur agricole afin de générer un développement durable. Ils se concentrent sur la question de la sécurité alimentaire du pays tout en visant la présentation des ressources naturelles pour un développement durable.

Le contexte de l'intervention du PNDAR est le suivant⁵:

- La restructuration et la réorganisation de l'environnement en amont et en aval du secteur agricole, entamées en 1980 ;
- La restitution des terres nationalisées aux anciens propriétaires ;
- L'exploitation insuffisante et anarchique des potentialités naturelles ;
- La conception des politiques agricole antérieures au niveau central et en dehors de toute concertation entre l'agriculteur et l'administration ;

⁴ ATTALAH .N et BOUCHAMA.O « L'Algérie vers un développement agricole durable » P 55

⁵ AKERKAR.A «Etude la mise en œuvre du plan national de développement agricole et rural (PNDAR) : cas de la wilaya de Bejaïa», revue nouvelle économie, P20.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

- L'aridité du climat de la plus grande partie du territoire national et l'inadéquation du système de production avec les techniques culturales ;
- L'amélioration de la situation financière du pays après la hausse des prix des hydrocarbures.

Le PNDAR constitue un levier pour assurer la modernisation du secteur agricole dans le cadre de la transition vers une économie de marché.

Les principaux objectifs du plan sont :

- L'utilisation rationnelle et une valorisation des potentialités naturelles (sol et eau) pour rétablir progressivement les grands équilibres écologiques ;
- La consolidation durable de la sécurité alimentaire du pays par l'intensification et la diversification agricole dans les zones favorables ;
- L'augmentation de la production et de la productivité agricole ;
- L'extension de la surface agricole utile et irriguée ;
- L'encouragement de l'investissement agricole générateur d'emplois.

Les différents programmes du PNDA-PNDAR ⁶:

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie est de développer un programme national de toutes les activités liées aux agriculteurs, parmi lesquelles on peut citer :

- les programmes de mise à niveau et la modernisation des exploitations agricoles et d'élevage : il touche principalement le programme d'intensification de la production, le programme de mobilisation des ressources en eau et le programme de reconversion des systèmes de production
- Les programmes de préservation et de développement des espaces naturels à l'instar de la création de l'emploi : cette démarche passe par le programme de développement de l'agriculteur saharien ; le programme de mise en valeur de nouvelles terres ; le programme de développement des zones de parcours et le programme national de reboisement.
- Les programmes de développement offrent des opportunités pour relever des défis économiques et sociaux, qui ne peuvent être gagnés qu'en partenariat avec les

⁶ ZENKHRI. S « impact du plan national de développement Agricole (PNDA) sur les systèmes de production oasis dans la région d'Ouargla Sahara septentrional sud Est algérien » P 10

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

- acteurs de terrain, car le seul apport technologique et financier ne suffit pas à en assurer le succès.

1-1-5-La politique de renouveau agricole et rural

Ces divers plans sont réaménagés en 2008 pour former cette nouvelle politique de renouveau agricole et rural, confiée au Ministère de l'agriculture et de développement rural une loi d'orientation agricole est promulguée en août avec d'ambitieux objectifs axée sur le renforcement de la sécurité alimentaire nationale, Il vise ainsi à réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat publique –privé.⁷

La politique de renouveau agricole et rural repose sur trois piliers complémentaires :

- Le renouveau agricole.
- Le renouveau rural.
- Le programme de renforcement de capacités humaines et de l'appui technique aux producteurs (PRCHAT).

A- Le renouveau agricole

Il y a trois grands types d'actions ⁸:

- Lancement de programmes d'intensification et de modernisation qui vise l'accroissement de la production et de la productivité ainsi que l'intégration de 10 filières prioritaire : céréales, lait cru, légumes secs, pomme de terre, oléiculture, tomate industrielle, arboriculture, Phoeniciculture (culture de palmier dattier), viandes rouges et aviculture.
- Mise en place d'un système de régulation des marchés avec deux objectifs : d'une part, sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation (céréales, lait, huiles, pomme de terre, tomates, viandes) et d'autre part assurer une protection du revenu des agricultures.
- Mesures d'incitation et de sécurisation de l'activité agricole : crédit de campagne sans intérêt, renforcement du crédit leasing pour l'acquisition de machines et matériels

⁷ NADIR M.T « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », Edition OPU, Alger 1982.p06.

⁸ LAIB.S « La politique de renouveau agricole face aux enjeux de la diversification et de développement des territoires en Algérie » P 120

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

- agricoles, dispositif d'assurance contre les baisses de rendement et les calamités agricoles, renforcement de la mutualité rurale de proximités.

B - Le nouveau rural

Construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural (les projets de proximités de développement rural intégré), il cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara). Il vise à réinsérer dans l'économie nationale les zones marginalisées en mettant en valeur les ressources locales et les produits de terroir jusque-là négligés.⁹

C- Le programme de renforcement des Capacités Humaines et de l'appui technique aux producteurs (PRCHAT)

Ce programme vise¹⁰ :

- La modernisation des méthodes de l'administration agricoles ;
- Un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation et la vulgarisation agricole afin de faciliter la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide chez les producteurs ;
- Le renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux agriculteurs aux opérateurs du secteur ;
- Le renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôles techniques et de lutte contre les incendies de forêts.

1-1-6-Le programme quinquennal 2010-2014

L'objectif du programme est le renforcement des capacités du développement national et à libérer ce dernier de la dépendance des hydrocarbures qui sont éphémères.

Pour atteindre ces objectifs, le plan prévoit un investissement public avec un engagement financier de 286 milliards de dollars comprenant deux volets l'achèvement des grands projets déjà en cours, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau, d'un montant total de 9 700 milliards de DA (équivalent à 130 milliards USD), les nouveaux

⁹ BEDRANI. S, BOURENANE. M, MOLINA. J, « Les politiques agraires en Algérie vers l'autonomie ou la dépendance », Edition, CREA Alger 1982.

¹⁰ www.algerie360.COM consulté le 11 /04/2023 à 11:00

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

engagements de projets se sont élevés à 11,534 milliards DA (soit près de 156 milliards USD).¹¹

Dans le cadre de la sécurité alimentaire, le programme prévoit la construction de 35 barrages, 25 ouvrages de dérivation, 34 stations d'épuration et plus de 3 000 opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Pour accroître la productivité et la durabilité de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche, le programme envisage de faire de l'agriculture un moteur de la croissance économique en soutenant et en promouvant les moyens financiers et technologiques pour répondre aux exigences de la croissance industrielle.

1-1-7-Le plan d'action FELAHA 2019

Suite aux résultats plutôt prometteurs du plan quinquennal 2010-2014, et pour redynamiser davantage le secteur agricole, l'ancien ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche Sid Ahmed FERROUKHI a mis en place ce qu'il décrit comme un nouveau modèle de croissance dénommé « PLAN D'ACTION FELAHA 2019 ». Il tire ses fondements essentiellement des résultats constatés de la saison agricole 2015-2016 et se traduit par la réorganisation de l'ensemble de la politique agricole et rurale.

Le ministre a expliqué que cette nouvelle politique agricole est d'autant plus importante qu'elle intervient dans un contexte de réduction des ressources financières publiques.

Ce dispositif porte notamment sur la promotion des investissements privés nationaux et étrangers, l'appui à la promotion et au renforcement de toutes les filières aquacoles, y compris la pêche continentale, notamment au niveau des lacs et barrages, la pisciculture saharienne, la mise en valeur des terres, la promotion des investissements dans le domaine forestier national, le développement du secteur agricole, notamment le développement plus durable des filières stratégiques (céréales, lait, fourrage, viande, légumineuses). La substitution aux importations massives de certains produits agricoles et alimentaires et la construction de filières agricoles et agroalimentaires dédiées à l'exportation, permettant ainsi à notre pays de diversifier ses ressources financières extérieures.¹²

¹¹ Déclaration du ministre du MADR, 2014

¹² MADR, « plan d'action FELAHA 2019 », 02/06/2019, p 04

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

Selon M. FERROUKHI, les agriculteurs qui ont bénéficié de l'aide les années précédentes doivent à leur tour soutenir le secteur par des investissements ou des partenariats public-privé et privé-privé pour relancer la croissance économique dans la région.

1-1-7-1-Les actions à mener

Cette nouvelle politique agricole se décline en trois piliers : l'agriculture et l'élevage ; les forêts et les bassins versants ; la pêche et l'aquaculture. A chaque pilier, des actions sont à prévoir, à savoir :

A- Agriculture et élevage

- Poursuite de l'intensification intégrée des filières agricoles accroissement de la production;
- Substitution à l'importation et exportation ;
- Ajustement et développement de l'instrument de régulation ;
- Mobilisation des compétences autour des filières ;
- Accompagnement et appui ;
- Modernisation des exploitations agricoles.

B- Forêts et bassins versants

- Poursuite des efforts d'intensification des actions de protection et d'aménagement ;
- Développement d'une économie forestière mise en valeur dans le domaine forestier ;
- Valorisation des produits forestiers ;
- Promotion de l'écotourisme.

C- Pêche et aquaculture

Renforcement de la protection et préservation des ressources halieutiques :

- Accompagnement et appui aux projets d'investissements ;
- Croissance de la production et développement des filières à l'exportation ;
- Innovation mobilisation ;
- Diffusion et appropriation.

1-1-7-2-Les objectifs du plan

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

Ces nouvelles orientations, selon le ministère de l'agriculture, ont de nombreux objectifs, on peut citer :

- Une croissance agricole moyenne de 5 % ;
- Une superficie agricole irriguée de l'ordre de 2ha ;
- Une production d'une valeur de 4300 milliards de da dont 110 milliards pour la pêche;
- Un taux de boisement de l'ordre de 13 % ;
- La création d'environ 1.500.000 millions d'emplois ;
- Les exportations agricoles de l'ordre de 1,1 milliards de dollars ;
- Une réduction de plus de 2 milliards de dollars d'importations alimentaires (poudre de lait , blé dur , semence pomme de terre, viande bovine et tomate industrielle) et 360 millions de dollars , (laits et produits laitiers , viandes rouges , bovins , poissons , intrants avicoles , semences , plants fruitiers , légumes et fruits frais ... Etc.).

Section 2 : Les atouts et contraintes du secteur agricole algérienne

Le secteur agricole, pilier du monde rural, est le dépositaire d'un patrimoine sociétal et culturel qui contribue de façon déterminante à l'identité du pays. Cependant le secteur algérien est placé au carrefour de problématiques et d'enjeux essentiels, pourtant le secteur dispose d'atouts et de marge de progrès importants. Dans cette section, nous examinerons d'abord les atouts et les contraintes de l'Algérie puis de la province de Jijel.

2-1-Les atouts et contraintes du secteur agricole algérien

Le secteur agricole joue un rôle important dans le développement de nombreux pays. Il en va de même pour l'Algérie, qui est vaste et possède des sols et des climats très différents. Cette diversité lui confère un caractère distinct du secteur agricole. Cette dernière permet une production diversifiée de qualité, crée de nombreux emplois et génère une forte valeur ajoutée. Mais malheureusement, ce secteur a également connu certaines contraintes d'ordre naturel et social qui ont entravé son développement.

2-1-1-Les atouts du secteur agricole algérien

Le secteur agricole algérien présente plusieurs atouts, parmi eux on peut citer :

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

2-1-1-1-Large diversité de milieux agro climatiques

Le territoire algérien recouvre deux types de régions : une zone saharienne dominante (à peu près 80 % du territoire) à climat désertique et une zone côtière à climat méditerranéen.

L'Algérie bénéficie ainsi d'une grande diversité climatique qui favorise également une diversité au niveau des cultures. L'agriculture est surtout concentrée dans la région du nord du pays où l'on trouve les meilleures terres et les conditions climatiques les plus favorables. Le sud n'est pas en reste lui aussi, car il présente un fort potentiel agricole qui est en phase d'être exploité.

Notre pays a un grand potentiel en termes de terres agricoles, non seulement pour assurer l'alimentation de sa population, mais aussi pour jouer un rôle important dans la réduction des importations et l'augmentation des exportations, augmentant ainsi la richesse du pays.

2-1-1-2-Un grand marché local et de proximité

Le marché agricole algérien constitue le plus grand marché des 3 pays du Maghreb et le dixième au monde, avec 238 millions d'hectares mais la surface agricole utile (SAU) ne représente que 8,5 millions ha, soit 3,5% seulement de la superficie totale du pays.¹³

2-1-1-3-Possibilité de production et de mise sur le marché de produits en hors saison et à longueur d'année

L'Algérie, avec son territoire diversifié et son climat varié, a l'avantage de produire toute l'année des produits frais qui ne peuvent être atteints dans d'autres pays, y compris les pays voisins. Cela permet à l'Algérie de placer divers produits, tels que les légumes et les fruits, sur le marché international aussi bien en basse saison que tout au long de l'année.

2-1-1-4-L'agriculture algérienne est pourvoyeur d'emplois

L'Algérie est un pays qui dispose d'une grande richesse agricole. Malgré une situation économique difficile ces dernières années, le secteur agricole demeure l'un des piliers de l'économie algérienne. L'agriculture en Algérie est un secteur important de l'économie,

¹³ www.ons.dz consulté le 04/04/2023 à 14 :05

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

représentant près de 14,7% du PIB du pays. C'est également l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois, employant environ 10,4% de la population active. Ce secteur joue donc un rôle crucial dans le développement économique et social de l'Algérie.

Le gouvernement algérien a pris plusieurs mesures pour soutenir l'agriculture dans le pays. Il a créé des zones agricoles spéciales pour encourager l'investissement privé dans le

secteur, et a également mis en place des programmes de formation pour les agriculteurs. Le gouvernement a également investi dans la recherche agricole pour améliorer les rendements et la qualité des cultures.

En outre, le gouvernement a adopté une politique de subventions pour encourager la production agricole et réduire les coûts pour les agriculteurs. Cela a aidé à renforcer le secteur et à stimuler la production agricole.¹⁴

2-1-2- Les contraintes du secteur agricole algérien

De sérieux obstacles au développement du secteur agricole sont apparus et ont entravé sa transition vers un secteur moderne. Sa productivité est faible en raison de plusieurs inconvénients, tant externes (aléas climatiques) qu'internes (faible mécanisation, faibles investissements, infrastructures insuffisantes, manque de formation des ressources humaines, etc.). Cette faiblesse de la productivité est exacerbée par la réduction de la surface agricole, et parmi les contraintes auxquelles est confronté le secteur agricole algérien on peut citer :

2-1-2-1- Les aléas de climat :

Le risque climatique est le principal risque auquel un agriculteur est confronté, et probablement le moins qu'il puisse contrôler. Bien sûr, l'Algérie est connue pour la diversité de son climat, qui permet une variété de cultures et permet de produire une variété de fruits et légumes tout au long de l'année.

Cependant, le risque climatique ne peut être maîtrisé et nous avons connu des conditions météorologiques catastrophiques ces dernières années, à savoir : grêle, gel, sécheresse, inondation, tempête, neige, etc. Par conséquent, la liste des événements pouvant entraîner une perte de production est longue et peut entraîner une perte de revenus. Cependant, il est susceptible d'augmenter (fréquence et intensité) à l'avenir.

¹⁴ <https://www.agrialgerie.com/agriculture-algerienne-2023>, consulté le 06/04/2023 à 10:05

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

La tendance actuelle dans le secteur agricole est d'augmenter le risque de rendement et de prix. Les risques de production devraient encore augmenter en raison du changement climatique, de la dégradation des sols, de la rareté de l'eau, de la perte de ressources énergétiques, des perceptions sociétales de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du comportement des consommateurs.

2-1-2-2- Systèmes d'irrigation vétustes

L'Algérie est située dans l'une des régions les plus pauvres en eau du monde. Ce manque de potentiel hydraulique nécessite une irrigation supplémentaire pour cultiver et obtenir des rendements satisfaisants.

Le secteur agricole est considéré comme le secteur le plus consommateur d'eau, avec une consommation de 70 %, alors que la superficie des surfaces agricoles irriguées du pays est passée de 350.000 hectares en 2000 à près de 1,5 million hectares en 2021, représentant près de 17% de la surface agricole utile (SAU).¹⁵

2-1-2-3- La surface agricole est limitée et mal protégée

La surface agricole, en Algérie est limitée. La Surface Agricole Totale (SAT) est de 42,4 millions d'hectares, représentant 18 % de la surface totale du pays ; En effet la Surface Agricole Utile ou (SAU) est de 8,458 millions d'hectares représentant 20 % de la surface agricole total (SAT).¹⁶

L'Algérie présente une vulnérabilité due aux caractéristiques naturelles des activités humaines, en particulier dans le nord où la population est concentrée sur un territoire limité, ce qui entraîne une surpopulation.

En effet, la production agricole devrait augmenter pour répondre aux besoins alimentaires d'une population croissante. Soit en augmentant la production, soit en augmentant la surface agricole. Or, le constat aujourd'hui est que suite à une urbanisation anarchique, la surface agricole disponible par habitant a diminué. En effet, compte tenu de l'exode rural, de plus en plus de terres sont délaissées, ce qui tend à réduire la superficie des cultures agricoles.

¹⁵ www.ons.dz consulté 06/04/2023 à 10:05

¹⁶ www.ons.dz consulté le 07/04/2023 à 13 :05

2-1-2-4- Contrainte démographique

La stagnation du secteur agricole est relative à l'augmentation drastique de la population algérienne. Au lendemain de l'indépendance ont compté 11 millions d'algériens, la population a été multipliée par 4 en 50 ans.¹⁷

La population s'élève en 2022 à 45 millions d'habitants et l'on peut comprendre qu'à ce rythme l'agriculture algérienne ait éprouvé des difficultés à répondre aux besoins alimentaires de la population.

Afin de surmonter ces difficultés et de répondre au mieux aux besoins alimentaires d'une population en mutation, l'État algérien a mis en place plusieurs réformes agraires, apportant aides et subventions au secteur pour produire des quantités suffisantes.

2-1-2-5- Contraintes financières

Les structures productives d'un pays sont clairement déterminées dans une large mesure par ses investissements. Le capital est un facteur de production dont la disponibilité et la mobilité sont des conditions essentielles de celles des autres facteurs, exerce un rôle majeur sur l'équilibre des marchés et la croissance.

En Algérie, le financement du secteur agricole présente des insuffisances et des inégalités d'accès à des services qui entravent le développement économique en générale, et celui du secteur agricole, en particulier.

Le manque de données fiables sur le financement agricole suffit à expliquer le sous-développement des services financiers en Algérie, devant le sous financement important, le secteur informel et l'autofinancement prennent le relais du financement du secteur agricole.

¹⁷ BENYOUCEF. B « Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social. Qu'en est-il de l'Algérie ? » Revue Agriculture, Université Ferhat Abbas Sétif 1, 2015, pp19

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

2-1-2-6- Une faible utilisation d’engrais et d’intrants

L’entremêlement entre la question agraire et la question foncière explique la complexité de la réforme agraire. Le journaliste Mustapha HAMMOUCHE du journal Liberté s’exprimait sur le sujet « Tant qu’on a peur d’envisager la restructuration des domaines agricoles en grandes surfaces “modernisables”, on restera à l’état de sous-développement. On se demande pourquoi les projections de forums refusent de poser la question sous cet angle, à savoir sous

son angle politique. Il paraît pourtant essentiel d’admettre qu’il n’y aura pas de révolution “agraire” et “alimentaire” sans révolution foncière ».

Sa remarque faisait écho aux politiques autour de la propriété des terres depuis l’indépendance qui selon lui sont loin d’avoir pris en compte les impératifs économiques et alimentaires, mais également aux dernières mesures permettant à presque n’importe qui de s’improviser agriculteur. La question foncière semble donc la pierre angulaire -ou du moins le dossier incontournable- de toute la problématique agricole.

2-1-2-7-L’assurance agricole et la prise en compte du risque

Le niveau d’assurance et de soutien interne que le pays accorde au secteur agricole est relativement bas, seuls 3%¹⁸, des agriculteurs sont assurés, cela est essentiellement dû à :

- L’inadaptation des types d’assurances avec la nature de leurs activités et du volume de la production ;
- Au morcellement important des exploitations et la difficulté de toucher les petits producteurs ;
- Certains risques ne sont pas couverts, notamment pour les risques de sécheresse.

L’assurance agricole est essentielle pour protéger les activités agricoles contre de multiples risques tels que les inondations, le froid, les gelées, les incendies, les tempêtes, les sécheresses, et pour assurer leur pérennité et leur expansion futures.

2-1-2-8- Les risques naturels

Les risques naturels comprennent les risques de production liés aux conditions météorologiques, aux maladies animales et végétales et aux changements technologiques (par

¹⁸ www.aps.dz consulté le 07/04/2023 à 17 :00

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

exemple, l'utilisation de semences, d'organismes génétiquement modifiés), ainsi que les risques écologiques liés à la pollution, le changement climatique ou la gestion des ressources naturelles comme l'eau.

2-2- Les contraintes et atouts du secteur agricole de la wilaya de Jijel

Jijel entant que l'une des villes côtières de la Méditerranée, et vu ses caractéristiques géographiques présente des atouts et est confrontée également à certaines contraintes qui lui sont propres, et qui freinent un tant soit peu, le développement du secteur agricole.

2-2-1-Les contraintes du secteur agricole de la wilaya de Jijel

Comme dans le reste du pays, les problèmes du secteur agricole dans la wilaya de Jijel se posent dans la modernisation et le développement du secteur. Le déséquilibre entre l'insuffisance des ressources naturelles et la fragilité entraîne des pertes d'emplois, notamment l'exode rural.

2-2-1-1-Les contraintes naturelles

La wilaya de Jijel se caractérise par le relief accidenté avec un faible potentiel agricole, et un territoire escarpé où les ressources naturelles limitées et une agriculture de montagne traditionnelle.

Les zones montagneuses sont généralement défavorisées, notamment en raison des conditions difficiles pour la production agricole, mais possède encore des caractéristiques et des avantages potentiels qu'il faut préserver, comme la richesse de ses produits traditionnels de grande qualité (produits du terroir : miel, figes fraîches, figes sèches, huile d'olive, produits animaux)

D'une manière générale, les zones montagneuses sont pauvres en sols fertiles, et riches en sols squelettiques, où sur 35 502 Ha on dispose que 11716 hectares, de surface agricole utile(SAU); le reste est occupé par le massif montagneux, les forêts.

Ce territoire montagneux occupe plus de 82% de la surface de la wilaya ; il constitue, alors, l'un des facteurs principaux limitant le développement du secteur, auquel s'ajoute la faible superficie de la surface agricole totale (SAT) qui est de 40,9% de la superficie totale de la wilaya.¹⁹

¹⁹ Les données de la DSA de Jijel 2022

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

2-2-1-2- Les contraintes sociales

Le secteur agricole reste une activité économique importante mais pas la principale dans la wilaya de Jijel. Elle se classe au dernier rang pour l'emploi, avec 42 300 employés à travers la wilaya. Ce secteur subit une véritable perte de ses ressources humaines dès lors que l'exode rural s'est amplifié avec la diversité des opportunités d'emploi dans l'industrie et les services. Ces éléments font que l'agriculture traditionnelle est en crise systémique, submergée par la concurrence et incapable d'assurer ses propres conditions de reproduction.

20

2-2-2- Les atouts du secteur agricole de la wilaya de Jijel

Le réseau hydrographique de la région est très dense. Il est dominé par une direction Sud-Nord et des affluents de directions différentes favorisent l'écoulement des lames d'eau précipitées qui déversent généralement dans la mer. Les plus importants oueds sont :

- Oued El-Kébir : qui prend naissance de la jonction d'Oued Rhumel et Oued Endja, traverse El-Milia et El-Ancer et se jette à la mer dans la région de Beni-Belaid.
- Oued Djen-Djen : qui prend sa source au Babors (Erraguene) est constitué de trois étages bioclimatiques (partie supérieure Erraguene barrage, partie centrale Oued Missa+ Taballout et partie maritime Azzaouane à Taher).

Considérée comme une wilaya à vocation agricole, Jijel a enregistré, en 2015, des performances encourageantes dans plusieurs filières notamment dans la filière lait, puisqu'elle compte une capacité de 168 000 litres/jour et 5 laiteries. Pour la production oléicole, 682 861 de litres d'huile d'olive ont été enregistrés durant la saison 2021-2022. Pour les viandes blanches, la production a été estimée à 119 314 quintaux, alors que la production des viandes rouges est estimée à 56 302 quintaux.²¹

Malgré la place que le secteur agricole occupe dans l'économie Algérienne, elle fait face à des problèmes d'ordre naturel, économique et structurel, Seule une action concertée de l'Etat et des paysans peut rendre ce secteur compétitif.

²⁰ Données de la DSA de Jijel

²¹ Idem

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

Section 3 : L'importance du secteur agricole dans l'économie algérienne

La fonction première et fondamentale de l'agriculture est d'assurer l'alimentation de la population d'un pays, elle occupe une place importante dans la société humaine, et elle intervient notamment à plusieurs niveaux : création d'emplois, échanges internationaux, la sécurité alimentaire,...

Selon la Banque mondiale, l'agriculture est la principale source de revenus pour 80 % de la population pauvre dans monde. En tant que tel, le secteur joue un rôle clé dans la réduction de la pauvreté, l'augmentation des revenus et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

L'agriculture est considérée comme la seule véritable activité génératrice de richesse et « faisant la vertu des peuples et la force des Etats.» (Weulersse, 2003)

Les pionniers de l'économie du développement, en particulier Arthur Lewis (1954), donneront à l'agriculture un rôle initialement central dans le développement.

3-1- La contribution de l'agriculture à la croissance économique

L'agriculture contribue au développement en tant que ²²:

- **Activité économique** : Par l'alimentation de la croissance de l'économie nationale, offrir des opportunités d'investissements, être le principale moteur des industries. La production agricole est importante pour la sécurité alimentaire car elle est une source de revenus pour la majorité des ruraux pauvres.
- **Moyen de subsistance** : l'agriculture offre un moyen de subsistance à 86% des ruraux et elle emploie 1,3 milliard de petits paysans et de ruraux sans terres.
- **Source de services environnementaux** : Parce qu'elle utilise des ressources naturelles, l'agriculture peut avoir des résultats environnementaux bons et mauvais, malgré ses mauvaise résultats (plus gros utilisateur d'eau, contribue aux pénuries, l'épuisement des eaux souterraines, changements climatiques...)

La contribution de l'agriculture à la croissance économique varie d'un pays à l'autre, en fonction de la manière dont chaque pays l'utilise pour stimuler la croissance et réduire la

²² Rapport sur le développement dans le monde 2008 « **L'Agriculture au service du développement** », Banque mondiale Washington p 23

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

pauvreté, la Banque Mondiale dans son Rapport sur le Développement dans le Monde (RDM) distingue trois catégories de pays :

- **Pays à vocation agricole** : L'agriculture est une source majeure de croissance, contribuant en moyenne pour 32% à l'augmentation du PIB, et la plupart des pauvres 70% vivent en zone rurale. Ce groupe de pays principalement situés en Afrique subsaharienne compte 417 millions d'habitants.
- **Pays en mutation** : L'agriculture n'est plus une source majeure de croissance économique et contribue en moyenne pour 7% à l'augmentation du PIB; 82% des pauvres vivent en zone rurale. Ce groupe, dont la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Maroc et la Roumanie, compte plus de 2,2 milliards de ruraux.
- **Pays urbanisés** : La contribution directe de l'agriculture à la croissance économique est encore inférieure (5%), les zones rurales comptent encore 45% des pauvres. Ce groupe de pays, où vivent 255 millions de ruraux, comprend la plupart des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et un grand nombre des pays d'Europe et d'Asie centrale.

L'économiste KURZNETS (1964) distingue quatre voies par lesquelles l'agriculture concourt au développement économique :

- **Les produits**

Le secteur agricole fournit la nourriture permettant d'alimenter les travailleurs des autres secteurs. Il fournit également des matières premières aux industries. Un secteur agricole productif fournira des produits bon marché, d'où une amélioration du niveau de rémunération réel. De plus, l'augmentation de la production agricole a un effet sur la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB).

- **Le marché**

Le secteur agricole peut constituer une demande des biens industriels et de services. L'augmentation de la productivité du secteur devrait améliorer les revenus mondiaux des agriculteurs et par conséquent l'accroissement de leur consommation. Le secteur agricole peut ainsi faciliter l'émergence de nouvelles débouchées pour les industries.

- **Les devises**

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

L'exportation de produits agricoles est une source de devises pour l'économie. Dans ce contexte où l'activité agricole est importante, ces devises peuvent être utilisées pour importer des machines et des matières premières nécessaires au développement industriel. D'un autre côté, L'agriculture peut économiser des devises étrangères en produisant des aliments précédemment importés.

3-2-La place de l'agriculture dans l'économie Algérienne

Le meilleur indicateur économique qui peut nous orienter sur la participation de l'agriculture est sans doute la part de cette dernière dans la formation du P.I.B. observons d'abord la position de l'Algérie dans le monde.

On peut voir que plus la part de l'agriculture dans la formation du PIB est élevée, plus le pays est considéré comme ayant des moyens agricoles. Moins un pays dispose de conditions propices à la pratique agricole, plus sa part dans le PIB sera insignifiante. Si l'on considère l'évolution de la part de l'agriculture dans le PIB depuis l'indépendance, on ne peut que constater l'effondrement du secteur agricole dans l'économie algérienne. Actuellement l'agriculture algérienne participe à hauteur de 14,7 % dans le P.I.B.

En termes d'emploi, l'agriculture a récemment pris le pas sur la dernière place dans la structure globale de la population active. Le secteur agricole algérien en 2022 emploie 10,4% de la population active, ce qui représente 1,14 millions de travailleurs.

Sur le plan du commerce extérieur, les exportations agricoles (produits alimentaires et produits destinés à l'agriculture) ne représentent qu'une partie insignifiante des exportations totales. La contrepartie monétaire des exportations agricoles et agroalimentaires n'est en moyenne que de 116,53 millions \$ US entre 1990-1993 et de 159,8 millions \$ US entre 2004-2006.

D'après Le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane la valeur des exportations en 2022 100 millions \$ US avec en tête de la datte pour 72 millions \$ US et 20 millions \$ US de caroubier et ses dérivés.

Contrairement aux exportations, la part des importations agricoles et agroalimentaires dans les importations globales ne cesse d'augmenter depuis 1970 jusqu'au début des années

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

2000. Les dépenses pour l'importation des produits agricoles et destinés à l'agriculture sont en moyenne de l'ordre de 4,62 milliard de \$ US entre 2004-2006. Avec la tendance à la hausse des prix mondiaux, intervenue à partir de mars 2008, la facture s'alourdit davantage pour atteindre 6,06 milliard de \$ US en 2010.

D'après Le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, la valeur totale des importations du secteur agricole en 2022 dépasse 11,5 milliards USD.

Ces statistiques mettent en évidence l'extrême dépendance de l'Algérie vis-à-vis des marchés extérieurs pour son approvisionnement en produits alimentaires et agricoles.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie

Conclusion

La diversification économique et la réduction de la dépendance vis-à-vis du secteur des hydrocarbures sont deux conditions essentielles pour assurer une croissance forte et équilibrée, et surtout atteindre l'indépendance alimentaire tant souhaitée. Malheureusement, d'après les résultats observés ces dernières années, il est clair que le plan de développement actuel dirigé par le gouvernement n'a pas répondu aux attentes.

Les résultats du PNDAR sont des objectifs escomptés. En plus des contraintes évoquées précédemment, l'explication trouve son origine dans le fait que les conditions de mise en œuvre du PNDAR n'ont pas suffisamment été réunies. En effet, les fondements sur lesquels devait reposer cette stratégie de développement agricole ne sont pas traduits réellement sur le terrain

L'Algérie est donc en fait à la croisée des chemins. Sans approfondir les réformes agricoles et parvenir à une participation efficace à la formation de la richesse, il ne fait aucun doute que le pays se dirigera vers un avenir dangereux qui ne laisse aucune chance aux générations future

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

Introduction

Le système bancaire algérien a subi de profondes mutations depuis 1962. Le but de ce dernier est de créer un système de financement pour différents secteurs de l'économie, notamment le secteur agricole, permettant ainsi leur développements dans les meilleurs conditions, le secteur agricole et financer par l'ensemble des institutions et des organismes financière (BNA, BADR, CNMA) cette dernier est donne une pièce maitresse dans le processus de développement.

Le financement des entreprises de secteur agricole réunit deux types de financement, à savoir :

Le financement public, lorsqu'une entité publique donne des aides financières directes ou indirectes en vue de financer une activité d'intérêt général.

Le financement bancaire, quand il y a une relation entre un prêteur et un emprunteur.

L'Etat a mis d'autres dispositifs de soutien pour le secteur agricole, tels que l'ANADE, CNAC ET l'ANGEM afin d'aider les jeunes promoteurs à créer des micro-entreprises.

Le crédit agricole correspond spécifiquement au crédit bancaire pour le secteur agricole, en fournissant et en créant les moyens et la capacité de payer et de financer en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs du secteur agricole.

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

Section 1 : Le système bancaire en Algérie

Après avoir choisi de se tourner vers l'économie de marché, l'Algérie s'est vue obliger de lancer un processus de modernisation de son secteur bancaire et essayer de rattraper le retard d'adaptation économique pris sur ses voisins notamment le Maroc et la Tunisie.

Le système bancaire algérien tel qu'il se présente aujourd'hui est le résultat de mutations successives dictées par l'évolution des besoins de financement de l'économie nationale.

Comme le souligne J. Denizet « ...Parmi les problèmes qui se posent aux hommes de ce temps, il est permis de dire que les problèmes monétaires sont à la fois les plus graves »

Le secteur bancaire et financier algérien s'est constitué en deux principales étapes, à savoir : La période coloniale et la période après l'indépendance.

1-1-La période coloniale

Le secteur bancaire au cours de cette période était principalement composé de succursales et d'agences des grandes banques françaises. Il utilise principalement le crédit pour le développement du secteur agricole. Malgré sa dépendance au système financier métropolitain - l'Algérie coloniale faisait partie de la zone " française " et la plupart des banques " algériennes " étaient des filiales de banques métropolitaines - le système bancaire algérien jouissait d'une relative autonomie et d'un système organisationnel propre. Il a été piloté par la Banque d'Algérie, créée en tant qu'institution par la loi du 4 août 1851 Banque privée, nationalisée en 1946, commerciale, banque populaire (spécialisée dans le petit commerce), structurée spécifiquement pour le crédit agricole.²³

La Banque d'Algérie jouit d'une certaine autonomie du fait de ses larges propriétés en matière d'escompte, de circulation des devises, de dépôts, etc... Elle est à la tête d'un réseau de grandes banques dont le rôle est de financer l'économie locale. Le réseau comprend des filiales de grandes banques françaises (principalement), mais aussi des banques non françaises.

La croissance rapide du crédit foncier est due au dynamisme de la politique agricole coloniale. En effet, durant cette période, les organismes spécialisés dans le financement du

²³ NAAS.A, « **le système bancaire algérien de la décolonisation a l'économie de marché** », MAISON NEUVE & LAROSE, France, 2003

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

secteur agricole se sont considérablement développés, si bien que les Caisses de Crédit Agricole Mutuel (C.C.A.M) et les Sociétés Agricoles de Prévoyance (S.A.P) ont été créées.

Cependant, malgré son ancienneté, le système d'assurance colonial a connu une évolution moins importante que le système bancaire. D'une part, elle se caractérise par la concentration des assurances aux mains des compagnies métropolitaines (en 1952, sur 218 compagnies agréées, seules 3 compagnies étaient des compagnies algériennes, implantées à Alger et dans les vice-sièges des capitales françaises et européennes). En revanche, on observe une concentration particulière dans le nord du pays, puisque les Européens se sont installés sur la côte méditerranéenne.²⁴

1-2-La période après l'indépendance

A partir de décembre 1962, l'Algérie s'est dotée d'une monnaie nationale, le « dinar algérien » et d'une banque centrale dont la mission était de créer et de maintenir les conditions les plus favorables au développement de l'économie nationale dans les domaines du crédit, de la monnaie et des changes. Son objectif est d'établir la souveraineté monétaire du pays nouvellement indépendant après 132 ans de colonialisme français.

Si l'on considère la formation du système bancaire et financier au niveau institutionnel, on peut grosso modo la diviser en trois étapes principales :

- L'étape de souveraineté 1962-1966
- L'étape des nationalisations 1966-1967
- L'étape de la restructuration organique 1982-1985

1-2-1-Le système bancaire de la période 1962-1966 : étape de souveraineté

L'exercice de la souveraineté relève essentiellement du domaine à travers l'émission de la monnaie nationale, nécessitant ainsi la création de la Banque centrale d'Algérie (BCA). En plus de cette institution, trois institutions principales ont vu le jour durant la même période : la Banque de Développement d'Algérie (CAD), le Ministère des Finances Publiques, et la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP).²⁵

A- La Banque Central d'Algérie(BCA)

²⁴ HUBERT.B « La Compagnie algérienne levier de la colonisation et prospère grâce à elle (1865-1939) » P20

²⁵ ABOURA.A Dr CHAHIDI .M « Le système bancaire algérien: Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation »P27

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

Dès le domaine de l'indépendance, l'Algérie a récupéré sa souveraineté monétaire, en Créant son propre institut d'émission dénommé « Banque Centrale d'Algérie » a été créée en vertu de la loi numéro 62-144 votée par l'Assemblée constituante le 13 Décembre 1962. Son premier siège social était situé au 8, boulevard Zighoud Youcef à Alger. Ce site qui a été édifié durant la première décennie du 20ème siècle, porte le nom « Zighoud Youcef » en référence au martyr de la révolution ainsi qu'au nom du boulevard dans lequel il se trouve. Cet immeuble est le deuxième à avoir été construit sur le boulevard situé en front de mer, il était destiné à abriter « la Banque de l'Algérie » dès sa création par l'administration française.

26

B- Le Trésor Public (TP)

Le Trésor public né en août 1962 est une institution non dotée de la personnalité morale qui regroupé l'ensembles des services financier de l'Etat et des collectivités publique lié entre eux par une unité de caisse et chargé d'exécuté le budget de l'Etat et de ses collectivités public et de régularisé l'économie par des intervention ponctuées, ont été cependant ajoutées d'importante prérogative en matière d'octroi de crédit d'investissement au secteur économique :il en est ainsi des crédits d'équipement de secteur agricole autogéré.

C- La Caisse Algérienne de Développement (CAD)

En 1963, la Caisse Algérienne de Développement CAD a été créée autant qu'institution de financement de l'effort de développement car les pouvoirs publics de l'époque avaient affiché leur volonté de rompre avec l'économie coloniale en adoptant un modèle de développement économique fondé sur le dirigisme de type socialiste tout en priorisant les industries lourdes qui étaient censées entrainer le développement des autres secteurs de l'économie. Cette caisse sera jusqu'à 1970 utilisée comme un instrument d'exécution du budget de l'Etat et accessoirement, de quelques projets d'investissement.²⁷

D- La Caisse National d'Epargne et de Prévoyance(CNEP)

En 1964, la Caisse Nationale de l'Epargne et de Prévoyance CNEP avait été créée pour gérer le système de collecte de l'épargne populaire dans le but de la redistribuer sous forme de crédit pour le financement de logements.

1-2-2-Le système bancaire de la période 1966-1982 : étape de nationalisation

²⁶ <https://www.bank-of-algeria.dz/hist/> consulté le 20/04/2023 à 18.30

²⁷ BENACHENHOU.M (1994), « **La banque et le financement de l'économie en Algérie, Ouvrage collectif, L'Entreprise et la banque** » édition OPU, p12.

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

La nationalisation de l'appareil bancaire en Algérie entre 1966 et 1968 a doté l'Etat d'un instrument de développement non négligeable qui était auparavant dominé par le capital étranger. Cette nationalisation s'est imposée à l'Etat algérien qui, en plus de la volonté d'orienter son économie vers le pôle socialiste, s'est confrontée au refus des banques étrangères de financer l'économie de l'Algérie post indépendance.

C'est ainsi qu'est né le secteur public qui était géré par l'Etat via le Trésor Public et l'organe de planification mis en place à l'époque aussi bien pour la Banque Centrale que les banques primaires.

Ainsi, entre 1966 et 1967, commença la nationalisation des banques étrangères qui donna naissance à trois banques publiques commerciales, à savoir la Banque Nationale d'Algérie BNA, le Crédit Populaire Algérien CPA et La Banque Extérieur d'Algérie BEA.²⁸

A- La Banque Nationale d'Algérie (BNA)

Première banque commerciale national, la banque national d'Algérie (BNA), a été créée le 13 Juin 1966. Elle exerçait toutes les activités d'une banque universelle et elle était chargée en outre du financement de l'agriculture.²⁹

B- La Banque Extérieur d'Algérie (BEA)

La Banque Extérieure d'Algérie a été créée le 1er octobre 1967 pour se spécialiser dans le financement exclusif des grandes entreprises énergétiques et industrielles algériennes tels que les secteurs de l'énergie, de l'électronique, de la sidérurgie, du bâtiment et des travaux publics.³⁰

C- Le Crédit Populaire Algérien (CPA)

Créée en 1966, le Crédit Populaire d'Algérie est l'une des principales banques commerciales en Algérie, son capital social est la propriété exclusive de l'État, il s'élève actuellement à 48 milliards de dinars.³¹

1-2-3- Le système bancaire de la période 1982-1985 : étape de la restructuration organique

²⁸ ABOURA.A Dr CHAHIDI .M « Le système bancaire algérien: Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation » p29

²⁹ <https://www.bna.dz/presentation-de-la-bna/> consulté le 28/04/2023 à 16 :30

³⁰ <https://www.bea.dz/> consulté le 28/04/2023 à 16 :50

³¹ <https://www.cpa-bank.dz/index.php/fr/> consulté le 30/04/2023 à 17:50

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

En 1988, l'Etat algérien procède à une vaste restructuration des grandes entreprises publiques via la promulgation de la loi n°88-01 du 12 janvier 1988 relative à l'orientation des entreprises publiques économiques (EPE). Parmi ses dispositions, les EPE sont restructurées sous la forme juridique de sociétés par actions ou à responsabilité limitée.

Les banques également été concernées par ces changements qui ont été régis via la loi n°88-06 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi n°86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

Ainsi, elles ont été soumises au code du commerce. Deux nouvelles banques furent créées : la Banque de l'agriculture et du Développement Rural (BADR) et la Banque du Développement Local (BDL) issues respectivement du démembrement de la BNA et du CPA.

Cette volonté de libérer le secteur bancaire et financier algérien a été accompagnée par la promulgation de la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Le législateur a ouvert via cette loi, le secteur bancaire national aux investisseurs privés nationaux et étrangers qui s'est traduite par l'implantation de plusieurs banques et établissements financiers internationaux.³²

A- La banque de l'agriculture et de développement rurale(BADR)

Banque universelle de proximité, La banque de l'agriculture et de développement rurale (BADR) est une institution financière national crée le 13 mars 1982. Sous la forme juridique de société par actions. Elle charger de financement de système agricole qui été auparavant du demain de la BNA. La BADR à développer des financements diversifier courant l'agro-alimentaire, le commerce et l'industrie, censée de fournir un meilleur encadrement et de faciliter l'octroi des crédits aux exploitations agricole, et par la même fournir un soutien technique adaptée au secteur agricole.³³

B- La création de la Banque de Développement Local (BDL)

³²ABOURA.A Dr CHAHIDI .M « Le système bancaire algérien : Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation »p30

³³ <https://badrbanque.dz/quisommesnous/> consulté le 3/05/2023 à 17:50

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

Créée le 30 avril 1985, par la restructuration de CPA, elle sera chargée du financement des entreprises économiques locales, la BDL réalise les opérations de prêts sur gages, ainsi que toutes les opérations de banque commerciale.³⁴

Section 2 : Les modes et dispositifs de financement des entreprises de secteur agricole

Le financement est l'opération par laquelle un agent économique se procure les ressources nécessaires à son activité. C'est un facteur très important dans le processus de production ; il se caractérise par l'apport de fonds ou de matières premières entre l'institution de financement (financeur) et les activités et secteurs qui bénéficient de ce financement. Il se peut que l'objectif final de ce financement soit l'investissement et l'expansion des activités quelques soit le secteur ou bien la gestion et le maintien du degré de production du secteur bénéficiaire.

Depuis 1962, le secteur agricole a été financé par le Trésor Public suivi par la suite par la banque centrale de 1963 à 1965, puis avec la création de la BNA 1966 qui a pris en charge le financement du secteur autogéré agricole. Après la création de la BADR, et depuis les années 1990, le financement du secteur agricole était assuré par elle.

On retrouve d'une part, le financement bancaire à travers les crédits agricoles, et d'autre part, le financement public à travers des fonds mis en place par l'État et gérés par la BADR pour le compte du ministère de l'Agriculture et du développement rural. Ces fonds sont destinés à financer les actions de soutien au secteur agricole de manière générale. Elle finance également des projets dans le cadre des différents dispositifs d'aide à l'emploi de jeunes tels que la CNAC et l'ANGEM.

Quelle que soit l'étape à laquelle se trouve une entreprise, celle-ci est toujours confrontée à un choix impliquant deux sources de financement, à savoir :

2-1- Le financement public

Le financement du secteur agricole ne relève pas exclusivement des opérations bancaires, mais aussi de divers création des fonds publics dans le but de soutenir l'activité agricole. Ces fonds servent à subventionner une partie des investissements réalisés par les opérateurs (souvent de 30 à 50%), à bonifier jusqu'à 100 % les taux d'intérêts sur les crédits, comme primes à l'incitation à la qualité ou à la valorisation des produits, ou enfin comme

³⁴ <https://www.bdl.dz/> consulté le 4/05/2023 à 11:50

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

affectation spéciale pour la régulation des marchés.³⁵ Parmi ces fonds, nous pouvons citer les suivants : FNDA, FNRDA.

2-1-1- Fonds National du Développement Agricole (FNDA)

Le FNDA est un compte d'affectation spéciale n° 302-139, créé en 2014 en guise de la publication du décret exécutif N° 13-208, du 1er août 2013 fixant les modalités de son fonctionnement et définissant les agriculteurs et les producteurs pouvant bénéficier de l'aide de ces fonds.

Ce fond est créé afin de promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole par l'investissement orientés vers des activités qui permettent une meilleure exploitation du potentiel agricole national et qui contribuent à l'amélioration des revenus agricoles et à la sécurité alimentaire et l'encourageant la promotion des filières agricoles.

L'arrêté interministériel du 02-04-2014 à déterminer la nomenclature des recettes et des dépenses de ce compte.

Ce dernier comporte 3 grandes lignes, et chaque ligne comporte une liste des opérations éligible au soutien du FNDA qu'on va présenter³⁶ :

A- Ligne 1 : Développement de l'investissement agricole "DIA "

Cette ligne comporte 12 opérations :

- Développement de la production et la productivité agricole ;
- Valorisation, le stockage, le conditionnement et l'exportation des productions agricoles ;
- Participation de l'Etat pour les opérations de développement de l'irrigation agricole ;
- Protection et le développement des patrimoines génétiques animaux et végétaux ;
- Soutien des prix des produits énergétiques utilisés en agriculture ;
- Utilisation des énergies renouvelables ;
- Acquisition de citerne à propane ;
- Bonification du taux d'intérêts des crédits agricoles et agroalimentaires à court , moyen et long termes , y compris ceux destinés au matériel agricole acquis dans le cadre de la formule "leasing " ;

³⁵ MADR, « **Le Renouveau agricole et rural en marche** », revue et perspective. Mai 2012.

³⁶ Arrêté interministériel du 2 avril 2014 déterminant les nomenclatures des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-139 intitulé, fonds national de développement agricole. FNDA

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

- Études de faisabilité, à la formation professionnelle, à la vulgarisation et au suivi - évaluation de l'exécution des projets en rapport avec son objet ;
- Suivi, évaluation, contrôle, inspection des projets et de toute opération. soutenus par le Fonds ;
- Les frais de publication dans les journaux ;
- Les frais de gestion des intermédiaires financiers.

B- Ligne2 : Promotion Zoo - sanitaire et protection phytosanitaire "PZPP "

Cette ligne comporte 2 sous ligne :

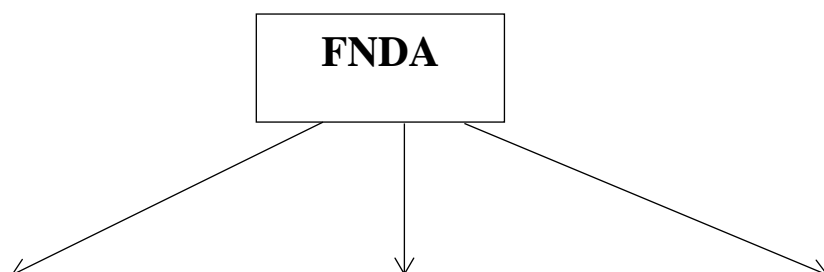
- Sous - ligne 1 : Promotion Zoo - sanitaire ;
- Sous - ligne 2 : Protection phytosanitaire.

C- Ligne3 : Régulation de production agricole "RPA"

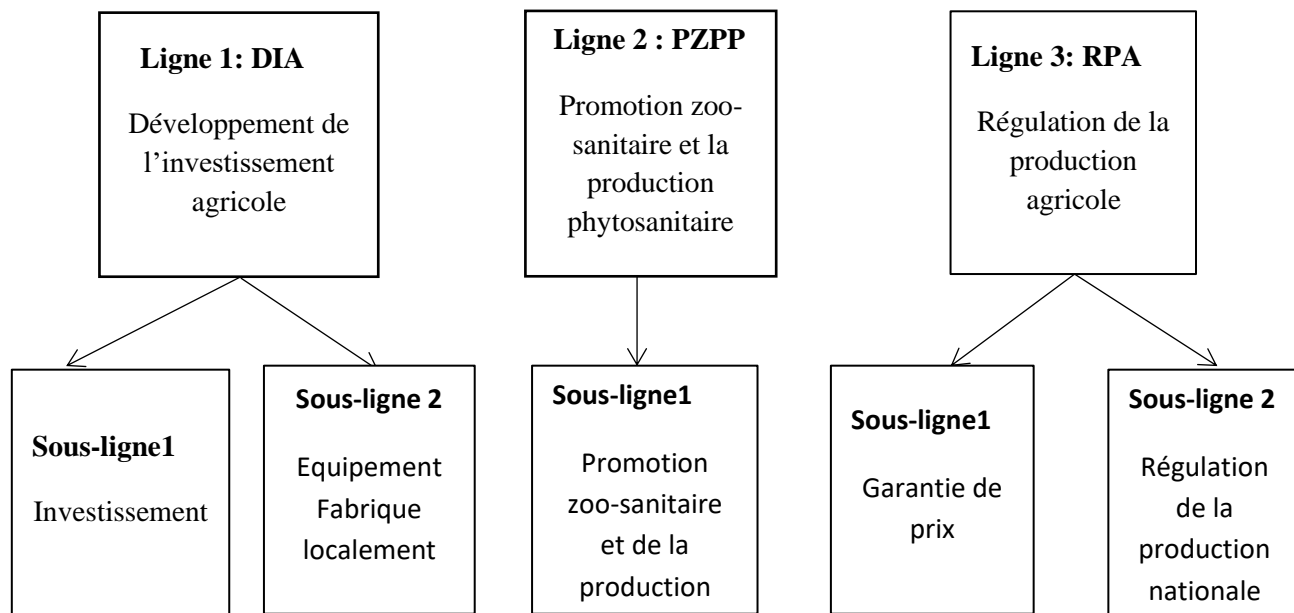
Cette ligne comporte 7 opérations :

- Protection des revenus des agriculteurs pour la prise en charge des frais induits par la fixation de prix de référence : (tous produits agricoles ayant un prix de référence fixé notamment les céréales et laits) ;
- Régulation des produits agricoles :(frais de stockage et d'assurance des produits agricoles de larges consommation , et des semences et plants , prime à la production , à la collecte et à la transformation des produits agricoles);
- Couverture total des charges d'intérêts des agriculteurs ;
- Frais lié aux études de faisabilité, à formation professionnelle, à la vulgarisation et suivi - évaluation de l'exécution des projets en rapport avec son objet ;
- Suivi, évaluation, contrôle, inspection des projets et de toute opération soutenus par le Fonds ;
- Les frais de publication dans les journaux ;
- Les frais de gestion des intermédiaires financiers.

Figure N°01 : Représentation FNDA



Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie



Source : document de la BADR de Jijel agence N°676 ,2023

2-1-2 Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA)

Créé par la loi des finances 2014, le FNRDA est un compte d'affectation spécial n°302-140, il constitue un modèle de financement original qui apporte les subventions nécessaires à la réalisation des investissements. Il est venu pour remplacer le Fonds National de Développement Agricole (FNDA). Il vise essentiellement la prise en charge des actions des programmes de la reconversion, de l'intensification et de la modernisation des filières agricoles. Le FNRDA constitue donc le principal moyen de mise en œuvre de la nouvelle politique du PNDA.³⁷

Ce compte comporte 3 lignes essentielles qui sont comme suite³⁸:

A- Ligne 1 : La lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe " LDDPS"

³⁷ MADR, « **Le Renouveau agricole et rural en marche** », revue et perspective. Mai 2012.

³⁸ Arrêté interministériel du 2 avril 2014 déterminant les nomenclatures des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-140 intitulé, fonds national de développement rural .FNDR

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

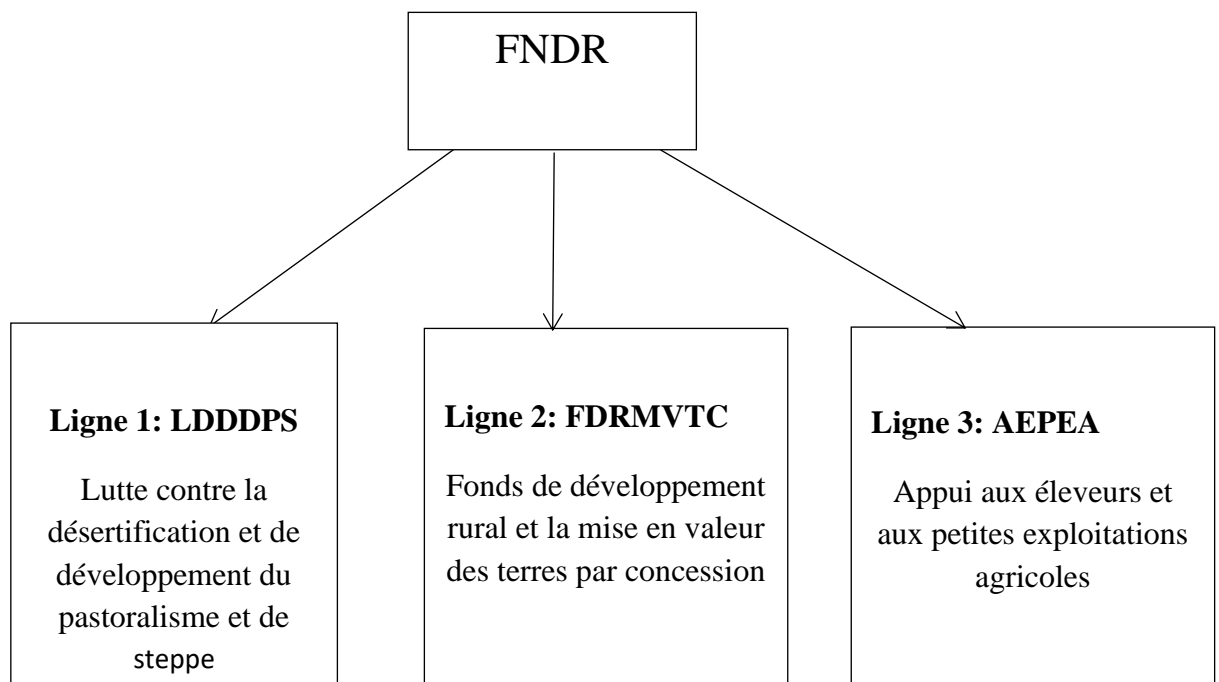
B- Ligne 2 : Le développement rural et la mise en valeur des terres par la concession "DRMVTC"

D- Ligne 3 : L'appui aux éleveurs et aux petites exploitations agricoles "AEPEA"

Le Fonds prend également en charge pour les trois lignes de dépenses :

- Frais lié aux études de faisabilité, à formation professionnelle, a la Vulgarisation et suivi-évaluation de l'exécution des projets en Rapport avec son objet ;
- Suivi, évaluation, contrôle, inspection des projets et de tout Opération soutenus par le Fonds;
- Les frais de publication dans les journaux ;
- Les frais de gestion des intermédiaires financiers.

Figure N°02 : représentation FNDR



Source : document de la BADR de Jijel agence N°676, 2023

2-2- Le financement bancaire

Le financement du secteur agricole a été juste après l'indépendance sous la charge de l'État par le biais du Trésor public, puis par la Banque centrale jusqu'en 1966 la date de la création de la Banque Nationale Algérienne, qui, à son tour, a été transféré par BADR en 1982 et, Plus spécifiquement, elle est responsable du financement des exploitations agricoles.

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

Pour financer ce secteur à partir de fermes privées, diverses méthodes de financement ont été développées, à savoir :

2-2-1-La Banque Nationale d'Algérie (BNA)

La première banque commerciale nationale, la Banque nationale algérienne (BNA), a été créée le 13 juin 1966. Elle fonctionne comme une banque mondiale et est également responsable du financement de l'agriculture. ³⁹

Elle jouit d'un pouvoir très large, notamment le monopole du financement du secteur agricole privé et non privé. Elle a créé un organisme spécialisé chargé d'exécuter les trois tâches qui lui sont confiées : exécuté la politique des pouvoirs publics en matière de crédit, assurer à titre exclusif, le service financier des exploitations autogérées et des groupements professionnels, participer aux contrôle économique de ces exploitations et organismes. ⁴⁰

Elle a d'abord continué à utiliser le réseau du Crédit Agricole Mutuel, mais à partir de 1968, les pouvoirs publics ont été contraints de liquider tous les fonds agricoles et d'allouer directement des fonds au secteur agricole à court et moyen terme à la BNA.

À partir de 1968, la BNA a aboli l'ancien service de financement de l'activité agricole, avec un nouvel outil pour contrôler l'agriculture et deux types de crédit : "Crédit de campagne" et "Crédit d'équipement." En outre, le financement du secteur agricole privé n'a pas été aussi fructueux qu'il peut l'être ; les banques n'ont accordé que de petits montants dans le cadre de crédits de campagnes ou d'investissement.

2-2-2-La Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR)

La restructuration de la BNA a conduit à la création d'une nouvelle banque, BADR, spécialisée dans le financement et le renforcement du secteur rural.

En 1982, la politique de crédit bancaire s'est vu octroyer une banque spécialisée, BADR, la seule institution actuellement spécialisée pour servir le monde rural dont les besoins financiers sont en expansion. Cela explique pourquoi la Commission BADR concentrera ses efforts principalement sur la satisfaction de ces besoins. Elle trouvera les moyens techniques et financiers de servir le plus grand nombre d'agriculteurs et d'acteurs économiques dans les zones rurales.

³⁹ <https://www.bna.dz/> consulté le 30/04/2023 à 11 : 09

⁴⁰ NASS ABDELKEIM « le système bancaire algérien de la décolonisation a l'économie de marché » MAISON NEUVE & LAROSE, France, 2003, p46 et p47.

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

2-2-2-1-Cadre de financement

La BADR accorde son soutien à ⁴¹:

- Toute personne physique ou morale exerçant une activité économique rentable;
- Tous les secteurs qui contribuent au développement de l'agriculture, tels que les activités agro-industrielles publiques ou privées de toute nature ;
- Elle finance toutes les activités industrielles, commerciales et professions libérales, contribue au développement du monde rural en particulier, et au développement économique du pays en général.

2-2-2-2-Mode de financement

La BADR accorde son assistance financière, soit en dinars algériens, soit en monnaies convertibles, sur tous les instruments financiers, notamment par⁴² :

- L'octroi de crédits à court, moyen et long terme ;
- Acquisition d'actions du capital de ses clients et émission de la souscription ;
- L'émission de garanties de paiement ;

2-2-2-3-limite de financement

Afin d'assurer un développement cohérent de son portefeuille et d'allouer ses risques de manière à réduire l'impact, la BADR limitera ses obligations envers chaque client tant pour ses prêts que pour ses prises de participation et s'assurera que sa contribution aux opérations qu'elle finance soit adéquate.

À cet effet, la direction générale établira les critères et les ratios à respecter dans ces processus.

Indépendamment des critères de crédit, dans le cadre de l'application de la loi relative à la monnaie et de crédit, le conseil d'administration détermine les limites d'intervention que la BADR respectera ; quelques exemples peuvent être donnés ⁴³:

- Limitations des prêts (court, moyen et long terme). Les prêts à moyen et long terme dans le secteur agricole peuvent atteindre 90% du cout d'investissement ;

⁴¹ <https://badrbanque.dz/> consulté le 30/04/2023 à 15 : 35

⁴² <http://www.cawjijel.org/fr/financement-agricole/87-presentation-de-la-banque-badr> consulté le 30/04/2023 à 15 : 35

⁴³ Données fourni par la BADR de Jijel agence N°676

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

- Pourcentage maximum de participation du client dans une entreprise autre qu'une filiale de la BADR peut aller du 10% à 50% ;

2-2-2-4- Les crédits accordés par la BADR

La BADR octroie de nombreux crédits⁴⁴:

A- Crédit « ETTAHADI INIVIDUEL »

Crédit ETTAHADI est un crédit d'investissement , partiellement bonifié par l'état , octroyé dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage , ou d'exploitations existantes sur les terres agricoles non exploitées, relevant de la propriété privée ou du domaine privé de l'Etat.

B- Crédit « ETTAHADI Fédératif »

ETTAHADI FEDERATIF est un crédit d'investissement, partiellement bonifié par l'état, il est destiné aux opérateurs (transformateurs, conditionneurs et stockeurs de produits agricoles).

C- Crédit « R'FIG »

Le crédit R'FIG est un crédit d'exploitation totalement bonifié par l'état destiné au financement des agriculteurs et éleveurs activant à titre individuel, organisés en coopératives ou en groupements économiques.

D- Crédit « R'FIG Fédératif »

Le crédit R'FIG FÉDÉRATIF est un crédit d'exploitation, totalement bonifié par l'état, destiné au financement des entreprises économiques organisées en sociétés commerciales ou en coopératives, et activant dans les filières de transformation, de stockage et / ou de valorisation des produits agricoles.

E- Crédit « LEASING Bail »

Le Leasing ou crédit-bail est la location de machinisme agricole et matériel d'irrigation, de fabrication locale, rentrant directement dans les projets d'investissement. Le Leasing est un crédit partiellement bonifié par l'état.

2-3-Les différents dispositifs de soutien pour le secteur agricole

⁴⁴ Idem

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

En Algérie, l'Etat a mis en place un certain nombre de dispositifs public pour la création de micros entreprises. Ces dispositifs, ont pour but de promouvoir l'emploi. Ils se présentent sous formes ANADE, CNAC et ANGEM qui donnent la possibilité d'accéder à des crédits bancaires bonifiés à 100%. Ces dispositifs ciblent différentes activités dans tous les secteurs et notamment le secteur agricole, para-agricole et agroalimentaire.

2-3-1-Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE)

L'ANADE est créée suivant les dispositifs du décret exécutif n° 20-329 correspondant au 22 novembre 2020 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, (ex Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes ANSEJ qui a été créé 8 septembre 1996)⁴⁵

L'ANADE est une institution publique à caractère spécifique. Actuellement est sous la tutelle des Services du Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la micro entreprise. Elle met en œuvre une approche économique basée sur la création d'activité suivant les besoins des territoires. Elle est chargée de l'accompagnement des jeunes porteurs d'idées et de projet à la création et à l'extension d'activité.

L'ANADE a pour missions de⁴⁶ :

- Orientation des jeunes sur la formulation de l'idée de projet.
- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre mis en œuvre de leurs projets d'investissement.
- Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des jeunes promoteurs dans la durée est de 3 mois.
- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toutes les informations de nature économiques, techniques, législatives et réglementaires relatives à l'exercice de leur activité.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (Banque, Impôt, CNAS et CASNOS).
- De veiller à la modernisation et à la normalisation du processus de création, d'accompagnement et de suivi des micro-entreprises.

⁴⁵ Journal officiel de la république algérienne N°70, 9 RabieEthani 1442 correspond au 25 novembre 2020, P8

⁴⁶ <https://promoteur.anade.dz/> consulté le 03/05/2023 à 11h.

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

- D'encourager l'échange d'expérience à travers les programmes des organismes internationaux et des partenariats avec les agences étrangères d'appui et de promotion de l'entrepreneuriat et de la micro-entreprise.

Pour l'accomplissement de ses missions, l'agence dispose de structures centrales (directions centrales et inspection générale) et de structures locales (agences de wilaya et des antennes locales dont la compétence territoriale est fixée par arrêté du ministre chargé de la micro-entreprise).

2-3-1-1- Les conditions d'éligibilité

- Être âgé de 19 à 40 ans ;
- Être titulaire d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire reconnu par attestation ou toute autre document professionnel ;
- Mobiliser un apport personnel sous forme de fonds propres d'un niveau correspondant au seuil minimum ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activités.

2-3-1-2- Les modes de financement proposés par l'ANADE

Cette institution dispose de trois types de financement, ou les montant de l'investissement sont les même, il s'agit de :

A- Le financement triangulaire : est un financement qui engage trois parties : le promoteur, l'ANADE et la banque, ce financement est constitué d'un :

- Apport personnel des jeunes promoteurs.
- Prêt non rémunéré de l'ANADE.
- Crédit bancaire (CMLT)

Ce type de financement est structuré sur deux niveaux présentés dans le tableau suivant :

Tableau N°1 : le financement triangulaire

	Montant de l'investissement	Apport Personnel	prêt non rémunéré ANADE	Crédit bancaire
Jeune chômeurs	Jusqu'à 5000000 DA	5%	25%	70%

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

et Etudiants				
Autre catégorie de jeunes	De 5000001 DA à 10000000 DA	15%	15%	70%

Source : Établi par nos soins à partir des données de la BADR de Jijel -2023

B- **L'autofinancement** : le projet d'investissement est financé totalement par un apport personnel, l'ANADE intervient pour que les jeunes promoteurs bénéficie des avantages fiscaux.

Ce type de financement est présenté dans le tableau suivant :

Tableau N°2 : l'autofinancement

	Apport personnel	Prêt non rémunéré ANADE
Toute catégorie de Jeunes	100%	100%

Source : Établi par nos soins à partir des données de la BADR de Jijel -2023

C- **Le financement mixte** : est un financement qui engage deux parties à savoir le promoteur et l'ANADE, ce financement est constitué de :

- Apport personnel du jeune promoteur.
- Prêt non rémunéré de l'ANADE.

Ce type de financement est présenté comme suite :

Tableau N°3 : le financement mixte

	Prêt non Rémunéré	Apport personnel
Toute catégorie de jeunes	25%	27%

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

Source : Établi par nos même à partir des données de la BADR de Jijel -2023

2-3-2- Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) a été créée en juillet 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale. Elle est chargée de l'indemnisation du chômage des anciens salariés qui perdent leur emploi pour raisons économiques. Elle gère le régime d'assurance-chômage mis en place en mai de la même année.

la CNAC a mis en place des mesures d'aide à la recherche d'emploi et à la reconversion. Depuis la création du dispositif, environ 200 000 anciens salariés ont bénéficié d'une indemnité d'assurance chômage pendant une durée moyenne de 23 mois.

Depuis 2004, la CNAC est chargée de la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à la création d'activité pour les chômeurs âgés de 35 à 50 ans (âge abaissé à 30 ans en 2010).

2-3-2-1-Missions de la CNAC

La CNAC a connu différentes étapes dans son parcours, toutes caractérisées à chaque fois par la prise en charge de nouvelles missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics, à savoir⁴⁷ :

- L'indemnisation du chômage des salariés qui perdent leur emploi pour raison économiques;
- La mise en place de mesure actives d'aide à la recherche d'emploi ou à la reconversion ;
- Le financement de la création d'activités par des demandeurs d'emploi.

2-3-2-2-Le mode de financement par CNAC

Ce dispositif de financement est un crédit à long terme dont le mode de financement est triangulaire. Il se présente comme suit dans le tableau :

Tableau N°4 : financements triangulaires par le dispositif CNAC

⁴⁷ <https://www.cnac.dz/site> consulté le 04/05/2023 à 11:00

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

le financement les apports au montant global du projet	Financement Triangulaire	
	Montant du projet	Jusqu'à 5.000.000DA
Apport personnel	1%	2%
Apport de la CNAC(PNR) prêt non rémunier	29%	28%
Apport de la Banque(intérêts bonifiés)	70%	70%

Source : Établi par nos soins à partir des données de la BADR de Jijel -2023

2-3-3-Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Elle a été créée par le décret présidentiel n° 04-13 du 22 janvier 2004 relatif au micro crédit. Elle est pour but la création d'activités, en direction des personnes non bancables et sans grandes qualifications , ainsi que celle de diplômés des universités , pour les personnes âgés de 18 ans et plus, qui sont sans revenus ou disposer de petits revenus instables et irréguliers. Les personnes qui possèdent un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.⁴⁸

Ce dispositif vise la création d'activités de production de biens et services, y compris à domicile dont les projets peuvent atteindre 1.000.000DA, par l'acquisition de petits matériels et de la matière première de démarrage afin de permettre une intégration sociale et économique des populations cibles.

2-3-3-1-Les principales missions de l'ANGEM

Sont les suivantes :

- Gestion du dispositif du micro crédit, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

⁴⁸ <http://www.angem.dz/article/objectifs-et-missions/> consulté le 06/05/2023 à 14h.

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

- Soutien, conseil et accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets ainsi que le suivi des activités réalisées.
- Entretien de relations permanentes avec les banques et les établissements financiers, dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma du financement et du suivi de la réalisation et l'exploitation des créances non remboursées dans les délais.
- Formation des porteurs de projets et des bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus.

2-3-3-2- Le mode de financement de l'ANGEM

L'ANGEM gère deux formes de financement allant du petit prêt non rémunéré (PNR) financé par l'ANGEM avec un plafond de 100.000 DA (qui peut atteindre 250 000 DA au niveau des wilayas du Sud), jusqu'au prêt plus important ne dépassant pas 1.000.000 DA, destiné pour la création d'activité et faisant appel à un montage financier avec une banque (le financement triangulaire).⁴⁹

Le crédit bancaire est accordé avec un taux d'intérêt bonifié à 100%, ainsi que d'autres aides avantages fiscaux.

Tableau N°05 : Tableau récapitulatif des modes de financement de l'ANGEM

taille du projet	Profil du promoteur	Apport Personnel	Crédits Bancaire	PNR	Taux d'intérêt
-------------------------	----------------------------	-------------------------	-------------------------	------------	-----------------------

⁴⁹ <http://www.angem.dz/article/les-formes-de-financement-du-micro-credit/> consulté le 08/05/2023 à 20h.

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

Ne dépasse pas 100.000 DA	Tout profil (acquisition de matières premières)	0%	-	100%	Sans Intérêts
Ne dépasse pas 250.000 DA	Tout profil (Acquisition de matières premières) Au niveau des wilayas du Sud	0%	-	100%	Sans Intérêts
Ne dépasse pas 1000.000 DA	Tout profil	1%	70%	29%	Bonifie à 100%

Source : Établi par nos soins à partir des données de l'ANGEM

En Algérie, 60 % des dossiers financés dans le cadre de ces dispositifs relèvent du secteur agricole et cela concerne les activités d'élevage avicole, ovin ou bovin, mais aussi la prestation de service agricole et le transport de marchandises.

Depuis le lancement de ces différents dispositifs d'aide (ANADE - ANGEM), le secteur agricole a connu une dynamique à travers le nombre de projets financés. Selon un bilan du ministère de l'Agriculture, le nombre d'emplois créés par le secteur a connu un taux de croissance de 7,4 % durant les cinq dernières années. En 2011, 26 800 projets financés par la BADR, environ 11 000 ont été lancés dans le secteur agricole et rural.⁵⁰

Section 3 : la contribution du crédit bancaire au développement du secteur agricole en Algérie

Le crédit agricole reflète notamment le crédit bancaire au secteur agricole, en fournissant et en créant des moyens et des capacités de paiement et de financement en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs du secteur agricole.

⁵⁰ <http://www.djazairress.com/fr/infosoir/208724> consulté le 10/05/2023 à 14h

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

Si la baisse de la production agricole est due au faible niveau de crédit bancaire alloué au secteur agricole, alors ce dernier, c'est-à-dire l'augmentation du crédit bancaire doit entraîner une augmentation du niveau de la production agricole et une augmentation des rendements attendus.

3-1-Politique du crédit agricole en Algérie pour la période (1990-2017).

3-1-1-L'évolution des crédits agricoles (1990-1999)

En 1990, la loi de la monnaie et du crédit a été mise en vigueur conformément à la loi n ° 90/10 du 14 avril 1990. Elle a fourni un nouveau concept pour le secteur monétaire et financier algérien, limitée les avances au trésor public et défini une nouvelle ère pour les fonctions et le rôle du système bancaire algérien, donnant aux banques leur véritable statut et leur rôle effectif au sein de l'économie nationale, qui contrôle ses indicateurs financiers et économiques par le libre choix des sources de financement et des domaines d'activité.⁵¹

Le tableau présenté ci-après montre la diminution successive du volume des crédits accordés au secteur agricole entre 1990 et 1999.

Tableau N°06 : Evolution des crédits bancaires accordés au secteur agricole (1991-1999)

Unité : Millions DZD

Années	Crédits Court Terme	Crédits moyen Terme	Crédits Long Terme	Somme	Taux de croissance des crédits	Taux d'intérêt réel
90-91	3282	655	40	3977	-30.01	-17.09
91-92	2273	506	19	2798	-29.64	-29.77
92-93	2226	283	35	2544	-9.08	-11.42
93-94	1650	203	36	1889	-25.74	-4.95
94-95	1414	94	46	1554	-17.73	-13.75
95-96	1094	31	26	1151	-25.93	-7.9
96-97	439	28	5	471	-59.07	-4.5
97-98	473	56	6	535	13.58	8.14
98-99	121	277	13	411	-23.17	15.10

Source : Rapport de la Direction des finances agricoles DFA pour 1999.

⁵¹ La loi n ° 90/10 du 14 avril 1990

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

L'indicateur de croissance des crédits, qui reflète l'évolution annuelle des crédits accordés au secteur, est passé de (-30,01%) en 1990 à (13,58%) en 1998, jour où l'indicateur a enregistré pour la première fois une valeur positive. L'année suivante, on note une baisse très importante (-23,17%), principalement due à l'adoption des règles prudentielles par la Banque d'Algérie.

Cependant, les taux de demande de financement restent faibles, bien que le service de la dette reflète la commodité dont dispose l'industrie en termes de taux d'intérêt.

Par ailleurs, malgré l'adoption des lois sur la monnaie et le crédit, le financement bancaire du secteur agricole continue de s'essouffler face aux problèmes de crédit en cours, ce qui laisse penser que ces mesures ne sont nullement appliquées, sauf cas particuliers.

3-1-2 Evolution du financement agricole en Algérie (2000-2017)

Historiquement, le secteur agricole a bénéficié de plusieurs politiques de financement et de subventions prévues par les pouvoirs publics à travers les institutions financières et bancaires.

Le début des années 2000 a été caractérisé par la mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) pour assurer un financement adéquat des programmes de développement adoptés, concernant principalement ⁵² :

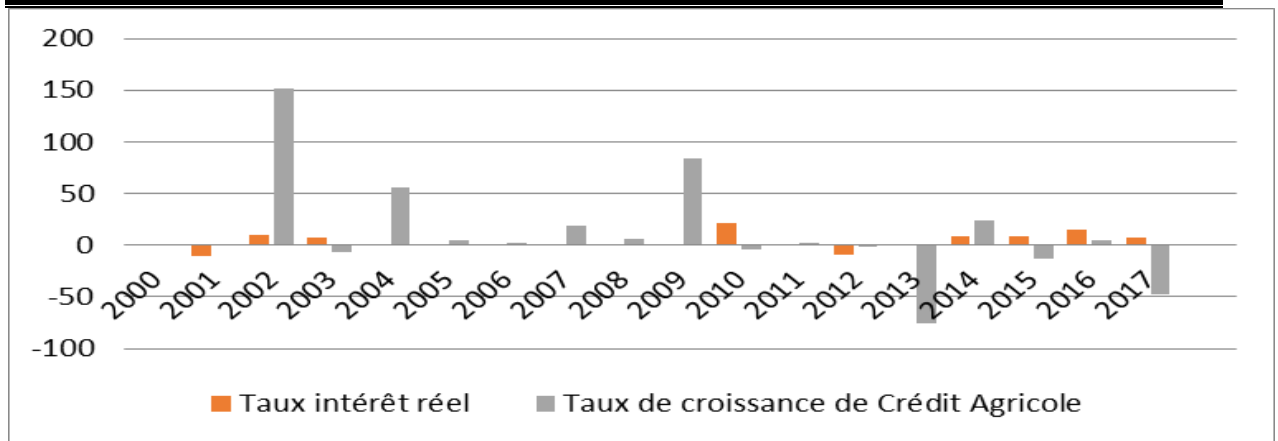
- Fonds National de Développement Agricoles (FNDA)
- Fonds national pour la Mise en Valeur des terres par la Concession (FMVC)
- Caisse National de Mutualité Agricole (CNMA)
- Le budget d'équipement de l'État en soutien direct et indirect.
- Fonds pour la santé animale et la protection des végétaux.

Les formules de financement précédentes se concentraient sur la fourniture de financements adéquats aux investisseurs agricoles, soit sous forme de de facilités spéciales d'organismes gouvernementaux, soit de crédit bancaire de la Banque pour l'agriculture et le développement rural (BADR)

Grphe N°01 : Evolution de TIR et TCCA en Algérie (2000-2017)

⁵²KOURTEL.F. BENDJOUAD.M « **Le rôle de la politique de crédit dans l'amélioration de l'apport du secteur agricole dans la croissance économique en Algérie Etude économétrique (1990-2017)** » Journal of Economic Sciences Institute P6

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie



Source : Base de données de : Office national des statistiques, Banque d'Algérie, Organisation Arabe de Développement Agricole

Le graphe N°01 montre l'évolution des crédits accordés au secteur agricole par le secteur bancaire et les fonds spéciaux créés à cet effet.

Le financement bancaire au cours de cette période a enregistré une tendance croissante, passant de (18 911 milliards de dinars) en 2000 à (167 031 milliards de dinars) en 2011, soit un taux de croissance de (783 %). Cette augmentation significative reflète la volonté de l'Etat de soutenir le secteur agricole. Selon le plan de développement agricole ultérieur, l'émission de crédit a diminué après 2011, ou les lignes de crédit ont diminué par rapport à 2017 (23 798,65 millions de dinars).⁵³

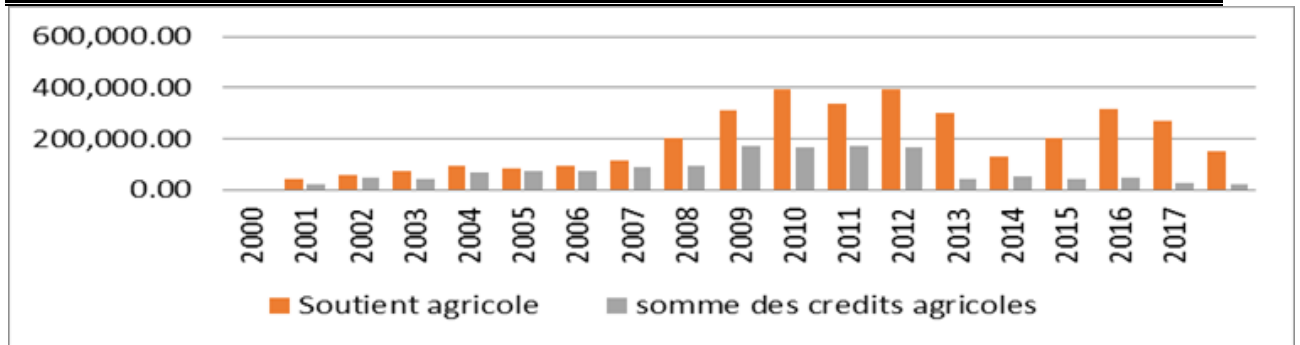
S'agissant des taux d'intérêt, de 2000 à 2012, c'est surtout la valeur négative qui a stimulé la demande de financement. En excluant l'année 2009, où avait atteint le taux de 21%, et commencer après l'année 2012 à augmenter à la traîne tout en restant positifs, le taux d'intérêt réel est calculé par la banque centrale sur la base du taux d'intérêt nominal fixe, reflétant la politique de la banque et l'augmentation des financements et des facilités par le gouvernement pour réduire le coût de financement pour les investisseurs agricoles.

D'autre part, la courbe ascendante/descendante des crédits agricoles, les niveaux de soutien public au secteur agricole ont été très motivants à la mise en œuvre des investissements agricoles. Comme le montre le graphe N°02.

Graphe N°02 : Evolution de SA et SCA en Algérie (2000-2017)

⁵³ KOURTEL.F. BENDJOUAD.M « **Le rôle de la politique de crédit dans l'amélioration de l'apport du secteur agricole dans la croissance économique en Algérie Etude économétrique (1990-2017)** » Journal of Economic Sciences Institute P7

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie



Source : Base de données de : Office national des statistiques, Banque d'Algérie, Organisation Arabe de Développement Agricole.

De 43 535 millions de DA en 2000 à 392 442 millions de DA en 2011, des politiques de soutien à l'agriculture ont été mises en œuvre dans le Plan National de Développement Agricole et divers programmes (Programme de Relance Economique (2001-2004), d'Aide à la Croissance (2005-2009), Programme quinquennal de Consolidation de la Croissance (2010-2014) et (2015-2019).

Après 2011, la tendance à la baisse pour atteindre (151 655,50millions DA) en 2017 austérité due à la baisse des recettes de l'État due à la chute des prix du pétrole.

3-2-Evolution des indicateurs de développement économique en Algérie

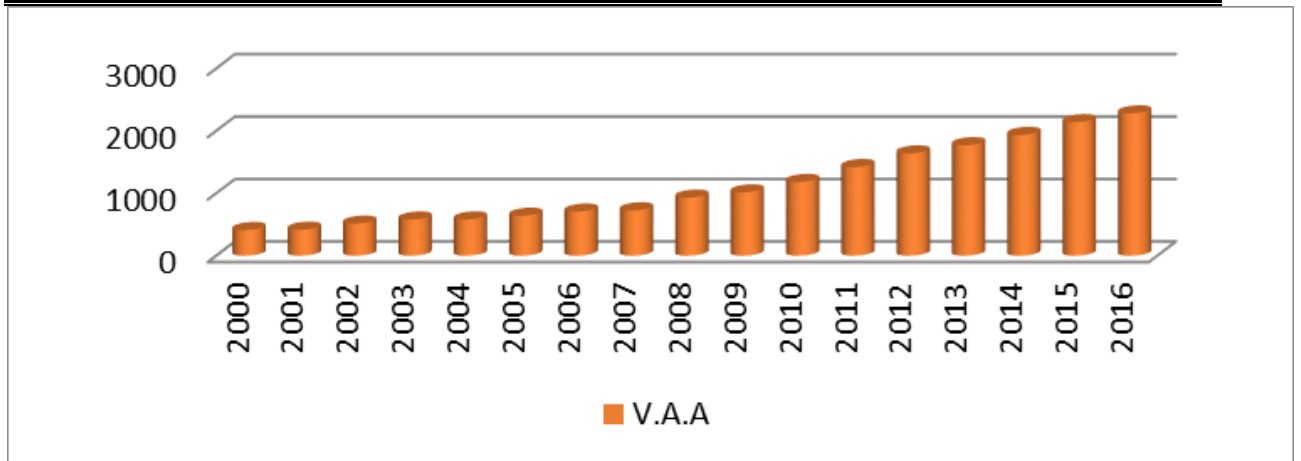
3-2-1-Valeur ajoutée au secteur agricole

La valeur ajoutée du secteur agricole est utilisée comme indicateur de développement agricole, qui sert à exprimer les résultats annuels obtenus par le secteur agricole après déduction de la consommation intermédiaire du secteur, et donne la valeur nette du secteur agricole qui reflète l'augmentation du secteur de la production réelle de l'agriculture.⁵⁴

Graph N°03 : Evolution de valeur ajoutée agricole en Algérie (2000-2016)

⁵⁴ KOURTEL.F. BENDJOUAD.M « Le rôle de la politique de crédit dans l'amélioration de l'apport du secteur agricole dans la croissance économique en Algérie Etude économétrique (1990-2017) » Journal of Economic Sciences Institute P8

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie



Source : Base de données de : Office national des statistiques, Banque d'Algérie, Organisation Arabe de Développement Agricole.

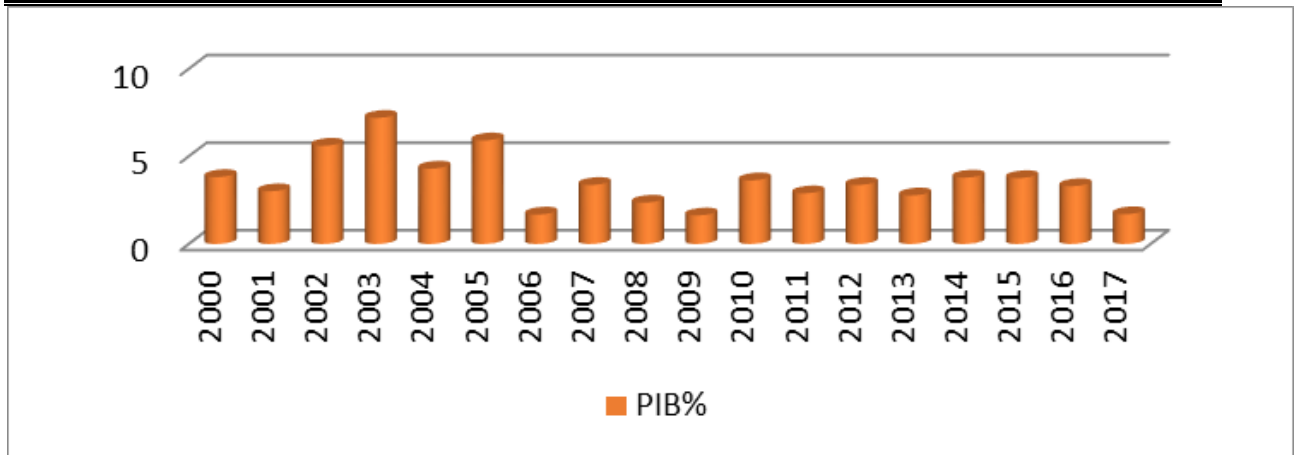
Le graphe N°03 montre la croissance progressive et soutenue de la valeur ajoutée dans le secteur agricole algérien à prix courants en raison des conditions climatiques favorables et de l'ajustement des politiques et programmes de réforme agricole inspirés par le Plan national de développement agricole et des mesures complémentaires en plus de la libéralisation et de la réduction des prix du pays Outre l'intervention directe dans le secteur, l'initiative privée et la création d'investissements agricoles.

3-2-2-Valeur ajoutée agricole par rapport au produit intérieur brut

Le graphe N°04 ci-dessous montre la croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Algérie en tant qu'indicateur du développement économique pour la période 2000-2017.

Le graphe N°04 : Evolution de valeur ajoutée agricole en Algérie (2000-2017)

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie



Source : Base de données de : Office national des statistiques, Banque d'Algérie, Organisation Arabe de Développement Agricole.

On observe une volatilité des taux d'intérêt qui a culminé en 2003 avec un taux de croissance de 7,2 %. Mais en général, il est resté positif pendant toutes les années, ce qui est la conséquence logique du calcul du PIB selon la méthode de dépense des excédents financiers basée sur les revenus pétroliers.

Malgré une bonne croissance de la production agricole (valeur ajoutée agricole), sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Algérie est faible, avec un ratio optimal de 12,5% du PIB, en raison de la forte croissance du secteur industriel et des autres secteurs.⁵⁵

Conclusion

⁵⁵ KOURTEL.F. BENDJOUAD.M « Le rôle de la politique de crédit dans l'amélioration de l'apport du secteur agricole dans la croissance économique en Algérie Etude économétrique (1990-2017) » Journal of Economic Sciences Institute P11

Chapitre II : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie

Les législateurs se sont concentrés sur la création de plusieurs institutions financières pour promouvoir le développement économique en général et le secteur agricole en particulier, tout en négligeant les aspects techniques du rôle de ces institutions. Les institutions financières agricoles jouent un rôle important dans le développement agricole et l'existence d'un système de crédit agricole solide est un facteur clé.

Le financement du secteur agricole est assuré par la Banque de Développement Agricole et Rural (BADR). C'est dans ce contexte, que nous allons effectuer notre stage à la BADR de Jijel agence N°676, ceci dans le but de déceler les différents crédits agricoles accordés par celle-ci et leur contribution au développement du secteur agricole.

Il existe des relations à long terme et à court terme entre la croissance du PIB, un indicateur de développement économique, et le financement agricole. En outre, l'étude a révélé une relation inverse entre la croissance économique et les taux d'intérêt réels à court et à long terme.

**Chapitre III : La contribution de la
BADR au financement des
entreprises de secteur agricole à
travers les crédits R'FIG et
ETTAHADI**

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

Introduction

La création de la banque de l'agriculture et du développement rural s'inscrit dans le cadre des actions arrêtées par les pouvoirs publics en vue de dynamiser l'agriculture en levant toutes les contraintes et blocages, qui n'ont pas permis à ce secteur vital de jouer son rôle dans le développement national. De ce fait les agriculteurs algériens s'adressent en général aux banques, et en particulier à la BADR qui est la banque agricole par excellence.

La BADR introduire des produits bancaires sous forme des crédits sans intérêt destinés à soutenir les entreprises de secteur agricoles. Parmi ces crédits R'FIG et ETTAHADI.

Dans l'objectif d'éclairer les notions clés de notre travail nous avons illustré notre étude théorique par un cas pratique au sein de la banque de l'agriculture et du développement rural.

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

Section 1 : Présentation de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR ».

Depuis sa création, la BADR a soutenu le financement du secteur agricole en mettant en place divers services et programmes de crédit adaptés aux besoins du secteur agricole. Pour y parvenir, elle se fixe une mission à accomplir et des objectifs à atteindre, et s'efforce de les atteindre du mieux qu'elle peut.

1-1-Présentation de la BADR :

La banque d'agriculture et du développement rural « BADR » est une banque publique créée le 13 mars 1982 par décret n°82- 106.

La BADR est une société par actions au capital social de 2.200.000.000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect du secret bancaire.⁵⁶

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.⁵⁷

Constituée initialement de 140 agences cédées par la BNA, son réseau compte actuellement plus de 290 agences et 41 directions régionales. Sur le plan des ressources humaines plus de 7000 cadres et employés activent au sein des structures centrales, régionales et locales.⁵⁸

La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national. Elle assure le financement de plus de 300 filières d'activité liées en amont et en aval à l'agriculture et aux industries agroalimentaires.

⁵⁶ Document fourni par La BADR agence Jijel

⁵⁷ Idem

⁵⁸ <https://badrbanque.dz/> consulté le 11/05/2023 à 16 : 30

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

Etablissement à vocation agricole à sa création, la BADR est devenue, au fil du temps, et notamment depuis la promulgation de la loi 90/10, une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités.⁵⁹

1-1-1-Les missions de la BADR

« La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales » (CAW Jijel, 2021). Ses principales missions sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- La réception des dépôts à vue et à terme ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

1-1-2-Les étapes d'évolution de la BADR

○ Période de 1982-1990

Au cours de cette période, la BADR a eu pour objectif, d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole.

Elle a acquis une notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait, alors, dans un contexte d'économie planifiée où chaque banque publique avait son champ d'intervention.

⁵⁹ <https://badrbanque.dz/> consulté le 11/05/2023 à 16 : 30

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

○ **Période de 1991-1999**

La loi 90/10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention aux autres secteurs d'activités, notamment, vers les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole.

Sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques :

- Mise en place du système « Swift » pour l'exécution des opérations de commerce international ;
- Mise en place du logiciel « SYBU », avec ces différents modules de traitement des opérations bancaires (gestion des prêts, gestion des opérations de caisse, gestion des placements, consultation à distance des comptes clientèles et l'informatisation de l'ensemble des opérations de commerce extérieur) ;
- Introduction de nouveau plan des comptes au niveau des agences ;
- Achèvement de l'information de l'ensemble des opérations bancaires au niveau du réseau ;
- Mise en service de la carte de paiement et de retrait BADR ;
- Introduction de télétraitement (traitement et réalisation d'opérations bancaires à distance et en temps réel) ;
- Mise en service de la carte de retrait interbancaire.

○ **Période de 2000-2012**

Cette période se caractérise par l'implication dans des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie du marché.

En matière d'intervention dans le financement de l'économie, la BADR a considérablement augmenté le volume des crédits consentis aux PME/PMI du secteur privé (toutes branches confondues) tout en accroissant son aide au monde agricole et para agricole.

Afin de se mettre au diapason de profondes mutations économiques et sociales et répondre aux attentes de la clientèle, la BADR a mis en place un programme d'action

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

quinquennal, axé notamment sur la modernisation de la banque, l'amélioration des prestations, ainsi que l'assainissement comptable et financier.

Ce programme a conduit à ce jour aux réalisations suivantes :

- Etablissement d'un diagnostic exhaustif des forces et faiblesses de la BADR et élaboration d'un plan de mise à niveau de l'institution par rapport aux normes internationales ;
- Généralisation de système réseau local avec réorganisation du logiciel SYBU en client-serveur ;
- Assainissement comptable et financier ;
- Introduction du nouveau plan des comptes au niveau de la comptabilité centrale ;
- Généralisation du réseau MEGA PAC à travers nos agences et structures centrales ;
- La mise en place d'une application relative à la dématérialisation des moyens de paiement et au transport d'image d'appoints ;
- Généralisation de la norme « banque assise » avec « service personnalisé » aux agences principales du territoire national.

1-2-Présentation du Groupe Régional d'Exploitation de Jijel(GRE)

1-2-1-Les principales directions du groupe régional d'exploitation de Jijel

La structure du Groupe Régional d'Exploitation de JIJEL est comme suit :

○ La direction du GRE

La direction du GRE est rattachée hiérarchiquement au président directeur général de la BADR. Elle est responsable du bon fonctionnement du GRE et de l'ensemble des agences qui lui sont rattachées.

Le directeur de GRE est comptable devant la direction générale des résultats et des performances enregistrées par le GRE et l'ensemble des Agence Locale d'Exploitation (ALE) qui lui sont rattachées.

○ La sous-direction d'exploitation

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

La sous-direction d'exploitation a pour missions de développer la collecte des ressources, la distribution des crédits et la promotion des produits et services mis à la disposition de la clientèle.

○ **La cellule juridique**

La cellule juridique a pour missions de superviser et d'assister les agences en matière juridique, de défendre les intérêts de la banque auprès des tiers et des juridictions compétentes et d'assurer la conservation des archives du GRE et des agences sous tutelle.

○ **La sous-direction du suivi des risques et précontentieux**

La sous-direction suivie des risques a pour missions de contrôler les crédits mis en place et les opérations de commerce extérieur exécutées par les agences rattachées et de veiller à l'actualisation et au recueil des garanties.

○ **Le département administratif**

Il a pour missions de veiller à une bonne gestion des moyens humains et matériels et d'assurer la sécurité des biens et des personnes exerçant au sein du GRE et des agences sous tutelle.

○ **La sous-direction de la comptabilité**

Sa structure a pour missions de veiller la bonne gestion des comptes, le respect de la réglementation en matière de fiscalité et le contrôle des budgets par rapports aux objectifs.

1-2-Présentation de l'agence d'accueil et du service crédit

L'agence BADR de Jijel N°676 a été créée en 1982 après la restructuration de la BNA ; elle se situe au centre-ville de Jijel. Cette agence est dotée, d'un système de « banque assise », qui est composé de deux groupes de travail le « front office » et le « back office ».

1-2-1-Le front office

Il offre à la clientèle un espace convivial et adapté, lui garantissant un service personnalisé à travers la prise en charge et le traitement de l'ensemble de ses transactions

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

bancaires par un chargé de clientèle et l'opportunité d'une assistance et d'un conseil de premier ordre, en matière de gestion des fortunes et des placements bancaires et/ ou financiers.

1-2-2-Le back office

Il regroupe les potentialités techniques et humaines pour traiter en temps réel les ordres et les opérations reçues du Front office, Il lui apporte l'assistance, les conseils et les informations nécessaires à la bonne exécution des opérations de la clientèle. Il est chargé aussi du traitement des tâches administratives, techniques et impliquant le recours à d'autres structures internes ou externes à la banque. Il est composé de plusieurs services : (service crédit, service portefeuille, service commerce extérieur, service comptabilité et service virement).

1-2-2-1-Le service crédit

La BADR ayant pour activité principale l'octroi de crédits et plus particulièrement les crédits agricoles, dans son organisation un service spécialisé chargé de l'étude, l'analyse et le suivi de dossiers de crédits ; ce service se présente ainsi :

A- Présentation du service crédit

Le service du crédit représente la cellule de base de toute agence, c'est l'épine dorsale des opérations bancaires. Considérée comme une source de financement des entreprises, la banque reste privilégiée de par ses prêts et son soutien aux entreprises en manque de liquidités. Afin de bien remplir sa mission, le service crédit a été décomposé en trois parties, se partageant les tâches depuis la réception des demandes de la clientèle jusqu'au suivi de l'utilisation du crédit en passant par la recherche documentaire.

- **La cellule de base de toute agence**

La cellule étude et analyse au sein de la BADR a pour rôle de :

- s'assurer de la régularité des documents remis par les clients ;
- analyser les demandes de crédit et proposer les concours jugés appropriés à mettre en place ;
-

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

- Etudier et transférer à la hiérarchie sous la responsabilité du Directeur d'agence pour consentement, prise de note des demandes relevant des pouvoirs de l'agence, et pour décision, celles ne relevant pas de ses pouvoirs ;
- Faire part de la décision à la clientèle ;
- Conserver et mettre à jour les dossiers de crédits ;
- Conseiller et assister la clientèle en matière de financement ;
- Gérer et suivre les dossiers de crédit en coopération avec la cellule du suivi des engagements et du contentieux.

Section 2 : L'analyse et la place des crédits R'FIG et ETTAHADI dans le financement du secteur agricole

Pour mieux innover, développer et moderniser le secteur agricole, le MADR s'est associé à la BADR pour introduire des produits bancaires sous forme de crédit sans intérêt destinés à soutenir les activités agricoles. La BADR introduit un crédit agricole dont les résultats satisfont les agriculteurs, à l'instar du crédit « ETTAHADI », crédit « R'FIG », le crédit fédératif (« ETTAHADI »ou« R'FIG »), le leasing pour le machinisme agricole, crédit habitat rural...etc. Dans notre étude nous avons pris l'exemple des deux crédits R'FIG et ETTAHADI qui seront présentés dans les points suivants :

2-1-Le crédit agricole R'FIG

Le crédit est l'un des produits phares de la politique de renouveau rural de la banque visant à relancer la production du secteur agricole.

Le crédit R'FIG a été initialement conçu comme un crédit pour les cultures céréalières, avant d'être étendu à d'autres secteurs agricoles dans une seconde phase. Il a été lancé suite à la loi de finances complémentaire de 2008 pour accompagner la relance de l'agriculture et de l'économie rurale.

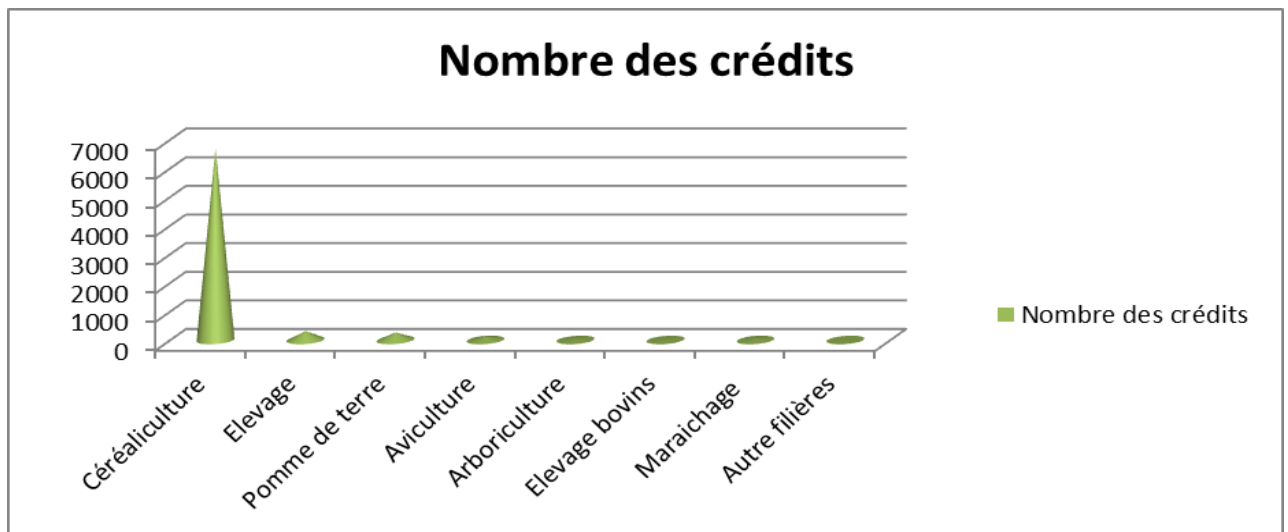
Il s'agit d'un crédit d'exploitation entièrement bonifié destiné à financer les agriculteurs et les éleveurs qui peuvent travailler individuellement ou s'organiser en coopératives ou

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

groupements économiques ; les fermes pilotes et les entreprises économiques qui concourent à l'intensification, la transformation, la valorisation et le stockage des produits agricoles.⁶⁰

De 2008 jusqu'à fin juin 2009 un montant de 6.84 milliards de DA a été octroyé par la BADR sur le territoire national. (Voir graphe N°05).⁶¹

Graphe N°05 : Nombre de crédits R'FIG octroyés en Algérie (2008-2009)



Source : reconstitution par nos soins à partir des données de Algérie 360° sur le crédit R'FIG.

Ce graphe nous donne un aperçu sur le nombre de crédit accordés en Algérie durant la période 2008-2009 (première année de lancement du crédit).

On remarque que le crédit R'FIG a permis d'accompagner plus de 7 555 clients en un an. Comme il a permis de financer différentes filières du secteur agricole. Cependant, le secteur qui a absorbé le plus de crédit est le secteur des céréales, car c'est le principal secteur de la stratégie de développement agricole et que le gouvernement a fortement œuvré pour la promotion et le développement des produits de cette filière, ceci dans l'objectif de satisfaire les besoins des citoyens en blé, orge...etc. et pouvoir diminuer les importations en céréales, celles-ci occupant la plus grande partie des produits importés, ce qui réduirait les dépenses.

⁶⁰ Documents BADR de Jijel 2023

⁶¹ DJEBBAR. B le PDG de la BADR <https://www.algerie360.com/64-milliards-de-dinars-de-credits-octroyes-par-la-badr/>

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

2-1-1-Les Caractéristiques du crédit R'FIG

Les caractéristique du crédit R'FIG sont établies comme suit :

- **Durée** : le crédit est accordé pour une durée allant de 9 à 24 mois cette durée peut être prorogée de 12 mois (sans incidence financière), sur la décision de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de Développement Rural, après avis du comité mixte de wilaya et du comité ad-hoc du ministère de l'agriculture et développement rural.
- **Prise en charge des intérêts** : la couverture totale des intérêts est prise en charge par le ministère de l'agriculture et du développement rural sur le compte d'affectation spécial n°302-139 intitulé Fonds National de Développement Agricole« FNDA ».

2-1-2- Les domaines couverts par le crédit R'FIG

Les domaines couverts par le crédit RFIG sont :

A- Le crédit R'FIG :

Ce crédit couvre les domaines suivants :

- Acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires...);
- Acquisition d'aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces) de moyens d'abreuvement et de produits médicamenteux vétérinaires ;
- Acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de Régulation des Produits Agricoles de Large consommation « SYRPALAC » ;
- Repeuplement ou peuplement des étables, des bâtiments de petits élevages, des bergeries, et des écuries ;
- Réalisation des travaux cultureux, labour semailles et la moisson battage ;
- Acquisition d'emballages pour les produits agricoles et agroalimentaires.

B- Le crédit R'FIG FEDERATIF :

Le crédit RFIG FEDERATIF s'adresse aux opérateurs intégrateurs, aux entreprises économiques, aux coopératives et groupements intervenant dans les activités suivantes :

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

- Transformation de la tomate industrielle ;
- Production de lait ; Production de céréales ;
- Production de semences de pomme de terre ;
- Fabrication de pâtes alimentaires et couscous ;
- Conditionnement et exportation de dattes ;
- Production d'olives de table et d'huile d'olive ;
- Production de miel ;
- Production de produits de terroirs ;
- Création d'unités d'élevages et centres d'engraissement ;
- Insémination artificielle et transfert d'embryon ;
- Abattage avicole et découpe ;
- Commercialisation, stockage, conditionnement et valorisation des produits agricoles
- Production et distribution de petits outillages agricoles, irrigation, serres...etc. ⁶²

2-1-3- Le dossier à fournir

Pour prétendre au crédit R'FIG, le client doit constituer un dossier de crédit, qui comprend les documents suivants :

- Demande de crédit ;
- Acte de propriété, titre de concession ou bail de location ;
- Carte d'agriculteur ou d'éleveur délivrée par la Chambre Nationale de l'Agriculture
- Situation fiscale ;
- Facture pro-forma ;
- Plan de production valorisé ;
- Budget de trésorerie prévisionnel de compagnie ;
- Attestation de non endettement délivrée par la CNMA (caisse nationale de la Mutualité agricole) ou d'une autre banque. ⁶³

2-1-4- Les garanties et réserves bloquantes

Le client doit déposer par ailleurs certaines garanties et réserves à la banque, que celle-ci saisie en cas de non remboursement des crédits. C'est garanties sont:

⁶² Document de la BADR de Jijel 2023

⁶³ Idem

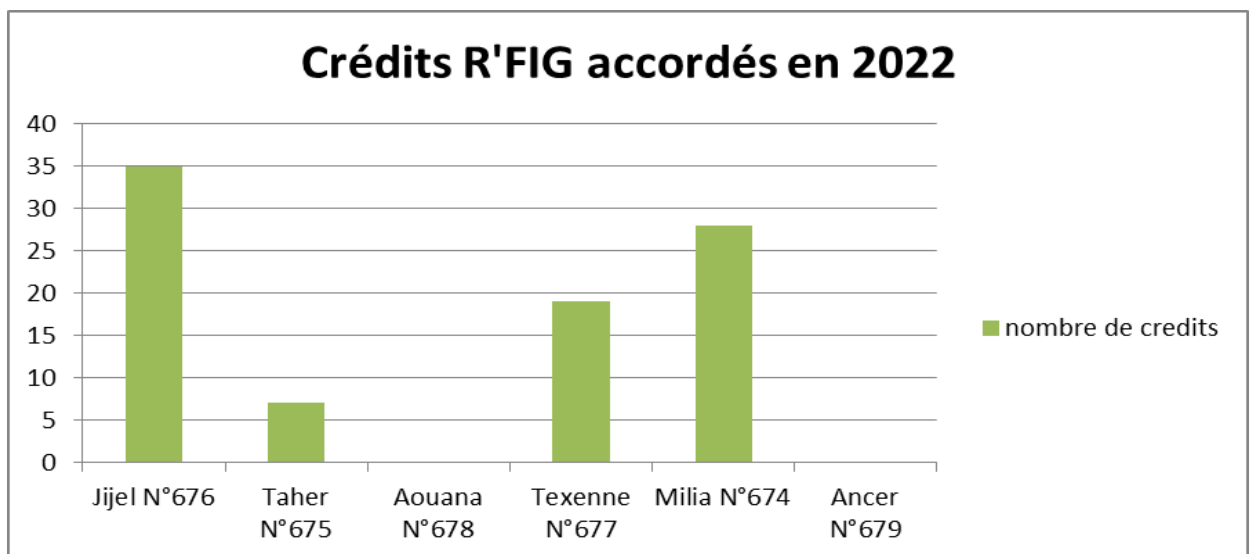
Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

- Délégation d'assurance ;
- Caution solidaire ;
- Pouvoir d'aliéner pour les personnes morales ;
- Nantissement du fonds de commerce ;
- Nantissement du fonds de commerce étendu au matériel ;
- Nantissement du matériel roulant ;
- Hypothèque. ⁶⁴

2-1-5- Nombre de crédits R'FIG accordés durant (2022-2023)

Durant la période allant de Janvier 2022 à Avril 2023, le produit R'FIG a permis selon le responsable des statistiques du GRE, la création de 89 projets. Le graphe suivant reprend le nombre de projet par agence.

Graphe N°06 : Nombre de crédits R'FIG accordés par agence (GRE Jijel, 2022)



Source : BADR (GRE) de la wilaya de Jijel 2023

On constate également que la plupart des crédits sont accordés dans la région de Jijel (l'une des principales zones d'activités agricoles de la wilaya) qui comptabilise à elle seule 35 crédits. Ceci s'explique par le fait que la culture céréalière est concentrée dans les périmètres de cette vallée favorable à cette activité avec :

⁶⁴ Idem

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

- Une SAU de 1 030 Hectares (2021) ;
- La surface agricole utile irriguée est de l'ordre de 151 Hectares (2021) ;
- Un climat méditerranéen avec un été chaud ;
- Des ressources en sol favorables.

On remarque que l'agence N°678 et l'agence N°679 n'ont octroyé aucune crédits R'FIG durant (2022-2023) ; ceci peut s'expliquer par le fait que la commune de Aouana où se situe l'agence, est une ville montagnaise et les espaces consacrés au secteur agricole sont très restreints comparés aux autres agences situées dans les régions campagnardes où le secteur agricole occupe une place importante, et l'agence N°679 elle n'a aucun crédit accordé ; ceci pourrait s'expliquer par le fait que c'est une nouvelle agence qui été créé le 14 juillet 2021 et les crédits R'FIG n'ont pas suscité l'intérêt des clients car les agriculteurs de ces régions se concentrent sur des cultures, autres que les céréales, telles que l'oléiculture et l'arboriculture.

2-1-6- Les montants des crédits R'FIG accordés durant (2022-2023)

Le GRE s'est fixé au (2022-2023) des objectifs à atteindre ; plus particulièrement celui d'atteindre un niveau de crédits octroyés de l'ordre de près de 350 750 000 DA. Le tableau ci-dessous reprend les différents objectifs par agence :

Tableau N°07: Objectifs fixés et réalisés pour le crédit R'FIG (2022-2023)

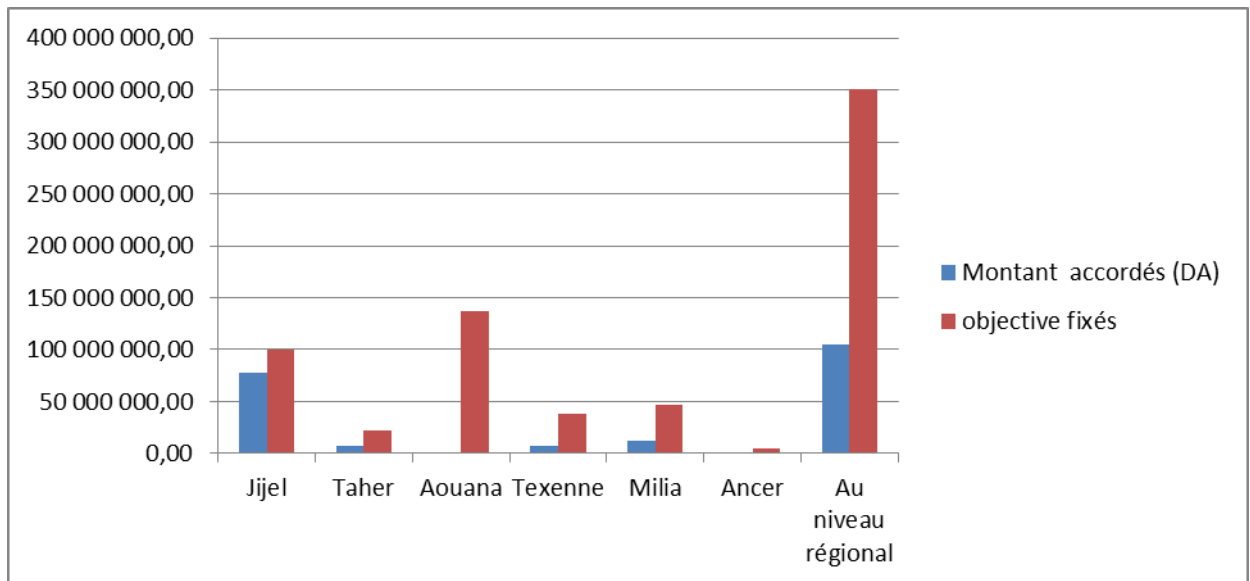
Agence	Nombre de crédit	Montant accordés (DA)	objective fixés(DA)
Jijel	35	78 321 058,19	100 000 000,00
Taher	7	7 108 957,36	21 750 000,00
Aouana	0	0,00	137250000
Texenne	19	6 834 837,66	38 750 000,00
Milia	28	12 829 596,44	47 500 000,00
Ancer	0	0	5 500 000,00
Au niveau régional	89	105 094 449,65	350 750 000,00

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données fournies par la BADR (GRE de Jijel)

On peut illustrer les données de ce tableau par le graphe suivant :

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

Graphe N°07 : Objectifs fixés et réalisés pour le crédit R'FIG (2022-2023).



Source : reconstitution à partir du tableau N°07.

On constate que L'objectif global espéré ne s'est réalisé qu'à hauteur de 29% soit 105 094 449,65 DA, alors que l'objectif fixé était de l'ordre de 350 750 000 DA ; cela pourrait s'expliquer par le fait que :

- Les crédits concernent presque exclusivement la céréaliculture avec 89 dossiers, tandis que le secteur qui génère le plus de crédit est l'aviculture avec un seul crédit d'un montant de 37 408 000 DA accordé par l'Agence n° 676 à Jijel. Ceci s'explique par le fait que la banque s'oriente beaucoup plus vers le financement des cultures stratégiques (céréalicultures) qui elles ; vu le parcellement extrême des terres (petites exploitations) ne sollicitent que des crédits de faibles montants alors que ;d'autres filières nécessitent un intérêt plus particulier en terme de financement telles que l'aviculture, les cultures maraichères...etc. dont les dossiers de demandes sont toujours en attente d'approbation au niveau de la banque.
- Dans certaines agences (Aouana, Ancer) le crédit ne suscite toujours pas l'intérêt des clients; cela est dû aux contraintes freinant les agriculteurs.

2-2- Le crédit ETTAHADI

C'est un crédit d'investissement partiellement bonifié octroyé par la BADR en 2011, dans le cadre du dispositif de création et de modernisation de nouvelles exploitations

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

agricoles et d'élevage, sur les terres agricoles non exploitées, relevant de la propriété privée et du domaine privé de l'Etat.

Il est destiné aux propriétaires des terres privées, non exploitées et concessionnaires de nouvelles exploitations agricoles et/ou d'élevage relevant du domaine privé de l'Etat ; aux agriculteurs et éleveurs à titre individuel ou organisés en coopératives ou groupement légalement constitué, et aux entreprises économiques, publiques ou privées, intervenant dans les activités de production agricole, de valorisation, de transformation, de distribution de produits agricoles et agroalimentaire ainsi que les fermes pilotes.

2-2-1-Les Caractéristiques du crédit ETTAHADI

- **Durée** : le crédit est accordé pour une durée allant de 3 ans à 8 ans sur la décision de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de Développement Rural, après avis du comité mixte de wilaya et du comité ad-hoc du ministère de l'agriculture et développement rural.
- **Prise en charge des intérêts** : la couverture totale des intérêts est prise en charge par le ministère de l'agriculture et du développement rural sur le compte d'affectation spécial n°302-139 intitulé Fonds National de Développement Agricole« FNDA ». le ministère prend en charge les intérêts du crédit d'investissement ETTAHADI, comme suit :
 - Le taux d'intérêt est bonifié à 100% (taux 0) pendant les cinq premières années ;
 - Le taux d'intérêt à la charge du bénéficiaire, est de un pour cent (1%), à partir de la sixième année jusqu'à la septième année ;
 - Le taux d'intérêt à la charge du bénéficiaire, est de trois pour cent (3%), à partir de huitième année jusqu'à la neuvième année ;
 - A partir de la dixième année, le bénéficiaire supporte l'intégralité du taux d'intérêt.

2-2-2- Les domaines couverts par le crédit ETTAHADI

Les actions ciblées par ce crédit sont les suivantes :

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

A- Le crédit ETTAHADI

Ce crédit couvre les domaines suivants :

- Création, équipement et modernisation de nouvelles exploitations agricole et ou d'élevage ;
- Renforcement des capacités de production de celles existantes et insuffisamment valorisées ;
- Les entreprises économiques qui concourent à l'intensification, la transformation, la valorisation de produits agricoles et d'élevage nécessitant des besoins de financement (crédit fédératif) à moyen terme.

B- Le crédit ETTAHADI FEDERATIF

ETTAHADI est dénommé FEDERATIF lorsqu'il est destiné aux opérateurs (transformateurs, conditionneurs et stockeurs de produits agricoles). Dans les activités suivantes :

- Transformation de la tomate industrielle ;
- Production de lait ; Production de céréales ;
- Production de semences de pomme de terre ;
- Fabrication de pâtes alimentaires et couscous ;
- Conditionnement et exportation de dattes ;
- Production d'olives de table et d'huile d'olive ;
- Production de miel ;
- Production de produits de terroirs ;

2-2-3- Dossier à fournir

Pour la demande de crédit ETTAHADI, la BADR exige des documents à fournir par les personnes physiques auxquels, elle en rajoute certaines pièces pour les personnes morales. Ces documents sont :

A- Les Documents exigés pour les personnes physiques

- demande de crédit ;
- extrait de naissance ;

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

- acte de concession ou acte de propriété (pour les terres privées) ;
- étude technico-économique, établie par un bureau spécialisé agréé par le BNEDER ;
- facture pro-format/devise ;
- permis de construire (pour les bâtiments d'exploitations) ;
- autorisation des services de l'hydraulique pour forage (dans le cas où celui-ci est nécessaire) ;
- agrément sanitaire (pour les bâtiments d'élevage existant) ;
- situation fiscale ;

B- Les Documents exigés pour les personnes morales

Les pièces à fournir sont les mêmes que celles pour les personnes physiques, mais la banque exige en plus :

- Bilan fiscaux des 3 derniers exercices (dernier bilan certifié par un commissaire aux comptes) et la situation intermédiaire de l'année en cours ;
- Copie certifiée conforme des statuts ;
- Copie certifiée conforme de l'agrément (pour les coopératives) ;
- Registre de commerce ;
- Procès-verbal de désignation d'un représentant disposant du pouvoir de contracter un emprunt (sociétés et coopératives).

2-2-4- Les garanties et réserves exigées

La banque exige des garanties et réserves certaines sont bloquantes d'autres non, elles se présentent ainsi :

A- Les garanties et réserves bloquantes :

Les garanties et réserves qu'exige la banque lors de la constitution du dossier sont les suivantes :

- hypothèque légale, affectant le droit réel immobilier résultant de la concession, ainsi que l'engagement de l'hypothèque sur la construction à édifier sur le terrain concédé ;
- hypothèque légale de l'exploitation lorsqu'il s'agit de la propriété privée ;

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

- caution solidaire des associés, des coopérateurs ou des membres du groupement légalement constitué (pour les personnes morales).

B- Les garanties et réserves non bloquantes :

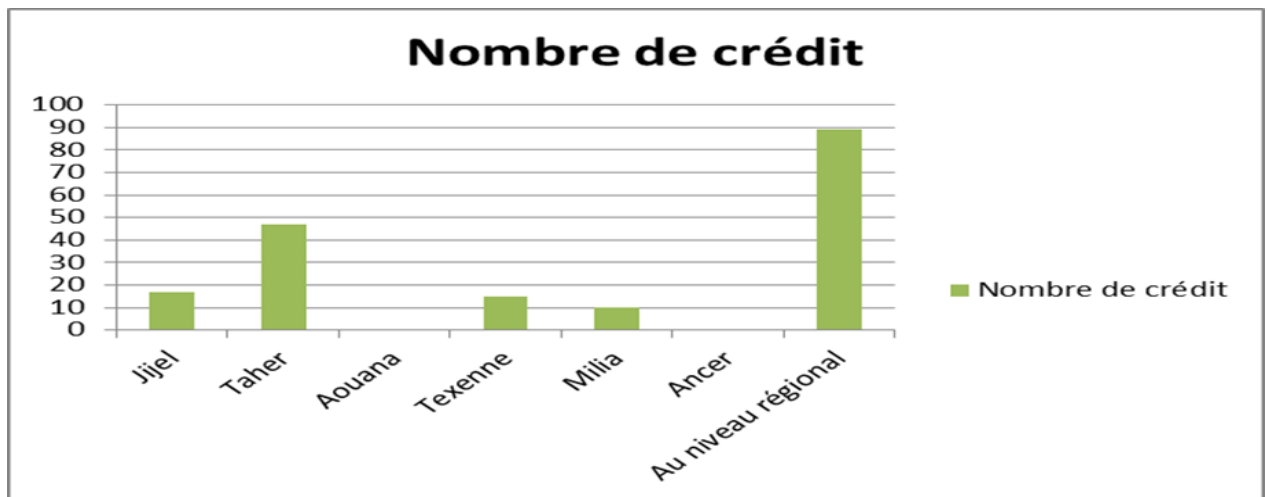
Une fois le crédit accordé la banque exige également d'autres garanties qui sont les suivantes :

- nantissement des équipements ;
- gage du matériel roulant ;
- assurance multirisques avec subrogation au profit de la banque.

2-2-5- Nombre de crédits ETTAHADI accordés (cumul au 31/12/2022)

Depuis son lancement en 2011 jusqu'au 31-12-2022, le crédit ETTAHADI dans la wilaya de Jijel comptabilise 89 crédits accordés principalement pour l'élevage et l'abattage industriel, Le graphe suivant reprend le nombre de crédits accordés par agence.

Graphe N°08 : Nombre de crédits ETTAHADI accordés par agences (depuis 2011)



Source : BADR (GRE) de la wilaya Jijel 2023.

On observe à travers ce graphique ; que l'agence N° 676 de Jijel octroyé 17 crédits ETTAHADI et que l'agence qui comptabilise le plus de crédits accordés est celle de Taher avec 47 crédits accordés. Cependant, ce nombre ne doit pas être considéré comme un indicateur de performance dans l'activité agricole. En effet sur les 6 agences que compte la wilaya, seuls 04 agences bénéficient du crédit ETTAHADI, ceci peut s'expliquer par le fait

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

que le crédit ETTAHADI est un crédit d'investissement destiné à la création, l'équipement et la modernisation de nouvelles exploitations agricoles ou d'élevage, impliquant un apport personnel important et des conditions contraignantes pour accéder à ce crédit.

2-1-6- Les montants des crédits ETTAHADI accordés depuis 2011

Le GRE s'est fixé depuis 2011 des objectifs à atteindre ; plus particulièrement celui d'atteindre un niveau de crédits octroyés de l'ordre de près de 409 485 682,32. Le tableau ci-dessous reprend les différents objectifs par agence :

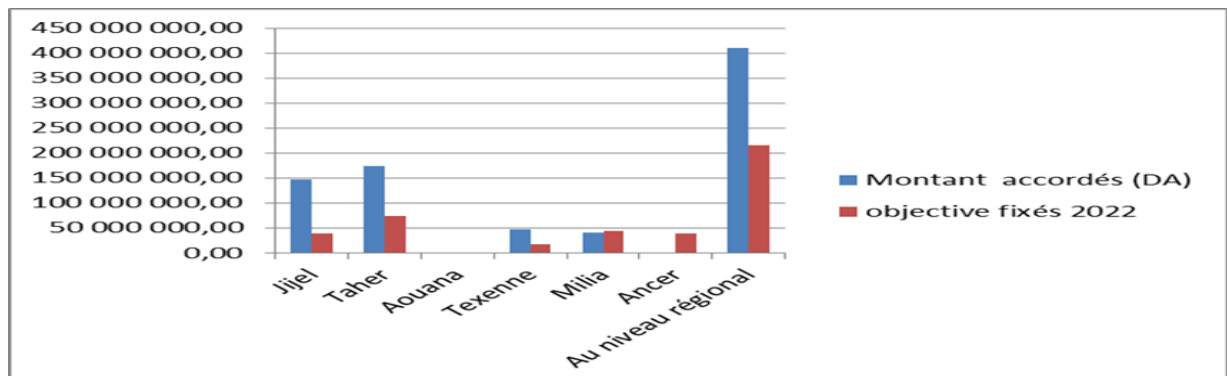
Tableau N°08 : Objectifs fixés et réalisés pour le crédit ETTAHADI.

Agence	Nombre de crédit	Montant accordés (DA)	objective fixés 2022
Jijel	17	147 146 090,00	38750000,00
Taher	47	173 472 312,49	75000000,00
Aouana	0	0,00	1000000,00
Texenne	15	47 741 666,69	17000000,00
Milia	10	41 125 613,14	45000000,00
Ancer	0	0,00	38750000,00
Au niveau régional	89	409 485 682,32	215500000,00

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données collectées auprès de la BADR (GRE de JIJE).

Le graphe ci-dessous, nous montre clairement les objectifs fixés et réalisés pour le crédit ETTAHADI.

Graphique N°09 : Objectifs fixés et réalisés pour le crédit ETTAHADI



Source : reconstitution à partir du tableau N°09

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

On constate que :

- Le crédit ETTAHADI n'a pas atteint l'objectif fixé au début qui était de 215500000 DA. Le résultat obtenu ne représente que ½ de celui attendu ; ceci peut être expliqué par le fait que pour des crédits d'investissement les montants plafonnés ne conviennent pas forcément aux clients.
- L'agence N° 675 de Taher est celle qui a réalisé également le plus grand montant avec 45 crédits accordés.

Section 3: L'impact des crédits « R'FIG » et « ETTAHADI » sur le Développement des entreprises de secteur agricole de la wilaya de JIJEL

Pour répondre à la problématique « Quel est l'impact des crédits R'FIG et ETTAHADI de la BADR sur le développement des entreprises du secteur agricole ? » nous allons étudier le cas d'un deux entreprises agricole de la wilaya de Jijel dans le but de savoir l'effet des crédits sur la performance et l'évaluation des entreprises par l'analyse de leurs états financier (Bilan, Compte de résultat, flux de trésorerie) après l'octrois des crédits R'FIG et ETTAHADI accordé par la BADR de Jijel agence N°676.

3-1-Etude de cas d'un crédit d'exploitation R'FIG

L'étude en question sera étalée en (02) parties à savoir :

- **Objet de la demande**
- **Evaluation de projet (viabilité et rentabilité) ;**

3-1-1-Objet de la demande

Le projet que nous allons étudier porte sur l'élevage de poules. La relation vient d'introduire une demande, sollicitant la banque pour la mise en place d'un crédit d'exploitation R'FIG sur une durée de 1 an et à hauteur d'un montant de 1 000 000,00 DA pour l'acquisition de ce qui suit :

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

Tableau N°09 : Les achats de l'entreprise

Désignation	Quantité	Prix unitaire(HT)	Montant(HT)	Montant(TTC)	Facture Pro format
Poussin pondeuse	40000	63.03	2.521.200	3.000.228	N°00002 du 27/04/2020-EURL NUTRAVIC-ALGER
Mais	135t	28.500	3.847.500	3.847.500	N°0012 du 15/04/2020-SARL ECI BOUDIAB-Bejaia
Soja	40t	51.260	2.050.400	2.439.976	
Phosphate	10t	59.930	599.300	713.167	
TOTAL				10.000.871	

Source : Doucement fourni par la BADR

En couverture de la ligne de crédit sollicité notre client nous propose la reconduction des garanties détenues en portefeuille à savoir :

- Nantissement des équipements expertisé à 61.000.000 DA (expertise du 12/03/2017);
- 02 installations pour poulettes démarrées en panneaux sandwich avec cages et équipements d'accompagnements ;
- 02 groupes électrogènes 100KVA ;
- 02 groupes électrogènes 20KVA
- Unité d'aliment de bétail.

3-1-1-1-Rétrospective sur les engagements

Mr X docteur vétérinaire de formation, ancienne relation de notre ALE JIJEL 676 depuis le 05 /05/2004, cumulé une longue expérience dans le domaine d'aviculture notamment la poule pondeuse, connu comme fournisseur d'œuf dans la wilaya de JIJEL et les wilayas limitrophes.

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

Il est déjà bénéficiaire d'une ligne de crédit R'FIG remboursé à échéances

- 10.000.000 DA en 2019

3-1-2-Evaluation de projet (viabilité et rentabilité)

3-1-2-1-Compte rendu de visite

La visite effectuée conjointement par le représentant du GRE JIJEL et celui de l'ALE JIJEL en date du 08/07/2020, dont ST122 joint au dossier, nous renseigne que le bâtiment avicole est situé dans la zone industrielle de TAHER, composé de trois bâtiments, le premier est utilisé pour le broyage de l'aliment et les deux autres construits en panneaux sandwich d'une capacité chacune de 40000 sujet, l'un exploité à l'élevage des poussins et l'autre lieu d'installation de la batterie de poule pondeuse.

3-1-2-2-Structure d'investissement

○ Bilan Actif

Tableau N°10 : Bilan (actif)

LIBELLE	2019	2020	2021
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisation incorporelles			
Immobilisation corporelles			
Terrains			
Bâtiments			
Autre immobilisation corporelles	1364669	7011221	7011221
Immobilisation en concession			
Immobilisation encours		1600000	1600000
Immobilisation financières			
Autres participation et créances rattachées			
Prêts et autres actifs financiers non courants		69142	69142
Impôts différés actif			
TOTAL ACTIF NON COURANT	1364669	8680363	8680363
ACTIFS COURANTS			
Stocks et encours		22828262	11894545
Créances et emplois assimilés			
Clients		1813279	9785904
Autres débiteurs			

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

Impôts et assimilés	7699		
Autres créances et emplois assimilés			
Disponibilités et assimilés			
Placement et autres actifs financiers courants			
Trésorerie	5006429	28883158	32057896
TOTAL ACTIF COURANT	5014129	53524699	53738346
TOTAL ACTIF	6378798	62205063	62418709

Source : Etabli par nos même à partir des données de la BADR

Pour le reclassement des bilans financiers ; on présente l'actif du bilan ainsi que son passif.

D'après ce tableau, on remarque que l'actif du bilan de l'entreprise augmente en 2021 par rapport à les années 2020 et 2019.

○ Bilan Passif

Tableau N°11 : Bilan (passif)

LIBELLE	2019	2020	2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	6319976	14711477	15030019
Capital non appelé			
Primes et réserves-Réserves consolidés			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Résultat net-Résultat net du groupe	58822	518600	510678
Autres capitaux propres-Report à nouveau			
TOTAL I	6378798	15230077	15540698
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières		9967445	9967445
Impôt			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL II		9967445	9967445
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		527702	501130
Impôt		5622429	5923491
Autres dettes courantes		165900	91500
Trésorerie passif		30691508	30394443

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

TOTAL III		37007540	36910565
TOTAL GENERAL PASSIF	6378798	62205063	62418709

Source : établi par nos même d'après les documents de la BADR

D'après ce tableau on remarque une hausse en 2021 par rapport à 2020 et 201

○ **Compte. Résultat (données client)**

Entreprise : X

unité : D.A

Tableau N°12 : compte résultat

LIBELLE	2019	2020	2021
Vente de marchandises			
Produit fabriqués	14350890	7767130	14466270
prestation de services			
Vente de travaux			
Chiffre d'affaires net des rabais, remises, ristournes	14350890	7767130	14466270
Production stockée ou déstockée			
Production immobilisée			
subvention d'exploitation			
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	14350890	7767130	14466270
Achats de marchandises vendues			
Matières premières	8836364	5693547	11580891
Locations			
Entretien, réparation et maintenance			
Prime d'assurance	28080	36038	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	20000		
Publicité			
Déplacement, missions et réceptions			
Autres services	150800	44382	11825
services extérieures et autres consommations			
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	9035244	5773967	11592716
III-VALEUR AJOUTEE	5315645	1993162	2873553

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

D'EXPLOITATION (I-II)			
Charges de personnels	3160080	1319220	1919800
Impôts, taxes et versements assimilés	287017	155342	289324
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1868548	518600	664428
Autres produits opérationnels			153750
Autres charges opérationnels	34080		
Dotations aux amortissements, provision et pertes de valeurs	974129		
Reprise sur pertes de valeur et provisions			
V-RESULTAT OPERATIONNEL	860338	518600	818178
Produit financiers			
charges financières	33220		
IV-RESULTAT FINANCIERE	33220		
IV-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT (V+VIV)	827118		818178
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	827118	518600	818178

Source : établi par nos même d'après les données de la BADR

- **La valeur Ajoutée (VA) :** la valeur ajoutée et un indicateur de performance qui rend compte du poids économique de l'entreprise. En effet l'entreprise a générée une hausse en 2021 par apport à 2020.
 - **Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :** l'entreprise a dégagé un résultat positif durant l'année 2021, ce qui signifie que l'activité de l'entreprise est profitable.
 - **Résultat Net de l'Exercice (RNE) :** en remarquant une augmentation de résultat net de 2020 à 2021.Cela est justifié que l'entreprise a une bonne gestion après l'utilisation de crédit d'exploitation R'FIG.
- **Chiffre d'affaire**

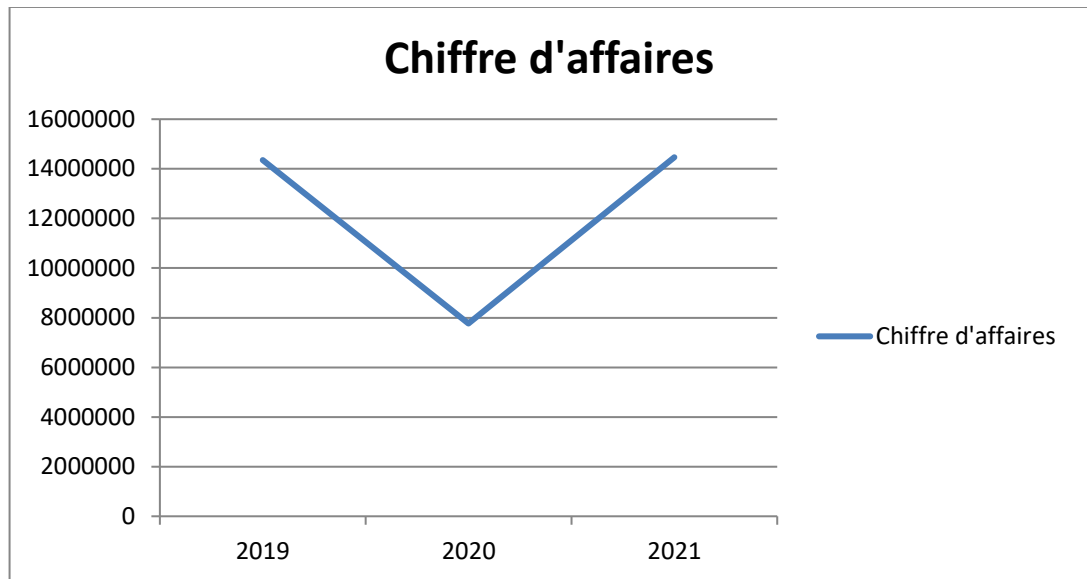
Tableau N°13 : Chiffre d'affaire de l'entreprise

	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	14350890	7767130	14466270

Source : établi par nos même d'après les données de la BADR

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

Graphe N°10 : Chiffre d'affaire de l'entreprise



Source : établi par nos même d'après les données de la BADR

D'après le graphe N°10 on remarque une hausse de chiffre d'affaire en 2019 (le client a déjà bénéficié d'un crédit R'FIG), et en 2020 une baisse de chiffre d'affaire puis on constate une hausse en 2021 après avoir le crédit R'FIG pour une deuxième.

○ Capacité d'autofinancement (CAF)

Dans ce tableau on a calculé la capacité d'autofinancement par la méthode additive qui est la suivant :

CAF= Résultat de l'exercice+ Dotations aux amortissements et provisions+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés- Reprises sur provisions- Produits de cession des éléments d'actif- Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat.

Tableau N°14 : présentation de la CAF

	2019	2020	2021
Résultat de l'exercice	827118	518600	818178
Dotations nettes aux amortissements aux provisions et pertes de valeur	974129		
CAF	1801247	518600	818178

Source : établi par nos même d'après les données de la BADR

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

D'après le tableau N°14 on remarque que la capacité d'autofinancement de l'année 2021 après la bénéfaction de crédit R'FIG est positive, cela veut dire que cette entreprise dégage un surplus monétaire qui permet de financer ces investissements et autofinancer les emplois sans faire recours au tiers personne.

3-1-2-2- Les indicateurs de la performance financière

Les indicateurs suivants sont calculés à partir des données des états financiers de l'année 2021 :

- **Ratio d'autonomie financière= $DLMT/Cp = 0.66$**

Ratio d'autonomie financière est élevée, les fonds propres de l'entreprise sont solides et sa capacité à rembourser ses dettes est élevée. et l'entreprise assure le projet à travers ses capitaux propres ou envisager un emprunt.

- **Délai de récupération = 10 Mois**

Le délai de récupération est inférieur au délai de crédit qui est 1an, l'entreprise a respecté le délai nécessaire pour récupérer le capital investi.

○ **La rentabilité**

La rentabilité est un indicateur qui représente la capacité d'une entreprise à réaliser des bénéfices à partir des moyens mis en œuvre. On distingue deux types de rentabilité : la rentabilité économique et la rentabilité financière.

- **La rentabilité économique** : La rentabilité économique d'une entreprise traduit sa capacité à produire un revenu en employant ses ressources. Elle est utilisée par les dirigeants et les prêteurs pour évaluer et comparer la performance de l'activité de l'entreprise

Rentabilité économique = résultat d'exploitation après impôts / actif

RE = 0,013

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

- **La rentabilité financière** : La performance financière d'une entreprise représente le niveau d'atteinte des objectifs financiers de ladite société et les moyens employés pour y parvenir.

Rentabilité financière = résultat net / capitaux propres

RF=0.054

La rentabilité est positive, l'entreprise est donc rentable car les revenus sont supérieur au dépense.

- **Effet de levier**

Effet de levier= rentabilité financière – rentabilité économique

Effet de levier= 0.041

L'effet de levier est positif. Donc, l'excédent de la rentabilité économique bénéficie aux actionnaires, la rentabilité des capitaux propres croit avec l'endettement.

Après une étude sur la performance de l'entreprise agricole d'élevage de poules, on peut conclure que l'entreprise est économiquement viable et financièrement rentable avec une augmentation de chiffre d'affaire et le résultat net, compte tenu de l'impact positive et efficace de crédit R'FIG accordé en 2020 par la BADR de Jijel agence N°676.

3-2-Etude de cas d'un crédit d'investissement ETTAHADI

L'étude en question sera étalée en (02) parties à savoir :

- Objet de la demande
- Evaluation de projet (viabilité et rentabilité) ;

3-2-1-Objet de la demande

Le projet que nous allons étudier porte sur huilerie et raffinage d'huiles d'origine végétal. Il consiste à l'extension de l'activité d'extraction d'huile d'olives de la SNC Monsieur X et Fils par l'installation d'une nouvelle chaîne d'extraction de capacité 800-1000KG/H chaîne continue à extraction unique.

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

Par la présente demande, le gérant de la SNC nous sollicite par un crédit ETTAHADI afin d'acquérir la nouvelle chaîne d'extraction d'huile d'olive pour un montant 20 000 000.00 DA soit 66% du montant globale 30 143 611.44 DA

- Montant de la chaîne d'extraction : 30 143 611.44 (**il varie selon le cours de change**)
- Apport personnel : 10 143 611.44 soit (**33%**)
- Crédit sollicite : 20 000 000.00
- Durée de financement : 05 ans

Tableau N°15 : Equipement à financer

Désignation	Fournisseur	Réf Facture Pro-Forma	Prix
Chaîne d'extraction d'huile d'olives capacité 800-1000KG/H	PARANELLI INTERNATIONAL S.R.L.S. ITALY	N°119.A.20.I	185 000.00 euros

Source : doucement fourni par la BADR

En couverture de la ligne de crédit sollicité notre client nous propose les garanties suivantes :

- hypothèque 1^{er} rang d'un terrain en propriété d'une superficie totale de 1HA 63 Ares 87 CA élargies aux constructions.
- Nantissement de la chaîne continue d'extraction d'huile d'olive dès acquisition ;
- Assurance multirisque de la chaîne d'extraction à fin financé avec avenant de subrogation.

3-2-2-Evaluation de projet (viabilité et rentabilité)

3-2-2-1-Compte rendu de visite

La visite effectuée le 21/09/2017 par les représentants des services de GRE 018 et de l'ALE JIJEL 676 sur les lieux de la huil提高 nous renseigne ce qui suit :

- Le hangar de la huil提高 (38m*15 et 5m de hauteur) contient deux chaînes d'extractions d'huile d'olive en bon état.
- L'espace prévu pour l'installation de la nouvelle chaîne est d'une surface de 7*35 m.

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

- Existence d'un stock d'emballage différent format : 2L, 5L et 10L.

3-2-2-2-Structure d'investissement

○ Bilan Actif

Tableaux N°16 : Bilan(ACTIF) « 2021 »

LIBELLE	BRUT	AMO	NET
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisation incorporelles			
Immobilisation corporelles			
Terrains			
Bâtiments			
Autre immobilisation corporelles	10118851	705225	9413626
Immobilisation en concession			
Immobilisation encours			
Immobilisation financières			
Autres participation et créances rattachées			
Prêts et autres actifs financiers non courants			
Impôts différés actif			
TOTAL ACTIF NON COURANT	10118851	705225	9413626
ACTIFS COURANTS			
Stocks et encours			
Créances et emplois assimilés			
Clients			
Autres débiteurs			
Impôts et assimilés			
Autres créances et emplois assimilés			
Disponibilités et assimilés			
Placement et autres actifs financiers courants			
Trésorerie	5971641		5971641
TOTAL ACTIF COURANT	5971641		5971641
TOTAL ACTIF	16090492	705225	15385267

Source : Document fourni par la BADR

○ Bilan Passif

Tableau N°17 : Bilan (PASSIF) « 2021 »

LIBELLE	MONTANT
---------	---------

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

CAPITAUX PROPRES	
Capital émis	350000
Capital non appelé	
Primes et réserves-Réserves consolidés	
Ecart de réévaluation	
Ecart d'équivalence	
Résultat net-Résultat net du groupe	343000
Autres capitaux propres-Report à nouveau	4782651
TOTAL I	5475651
PASSIFS NON COURANTS	
Emprunts et dettes financières	
Impôt	
Autres dettes non courantes	
Provisions et produits constatés d'avance	
TOTAL II	
PASSIFS COURANTS	
Fournisseurs et comptes rattachés	10202366
Impôt	27250
Autres dettes non courantes	
Trésorerie passif	
TOTAL III	10229616
TOTAL GENERAL PASSIF	15705267

○ **Compte résultat (données client)**

Tableau N°18 : Compte de résultat

Désignation comptes	2017	2018	2019	2020	2021
Prestation extraction	1600000	1600000	1700000	1760000	1800000
Vente huiles	28560000	29000000	30600000	34000000	35000000
Total recettes	30160000	30600000	32300000	35760000	36800000
Achats matières	19383600	19383600	19383600	21792780	21792780
Services extérieures	150000	250000	300000	360000	360000
Consommation d'exercice	19533600	19633600	19683600	22152780	22152780

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

Valeur ajoutée de l'exploitation	10626400	10966400	12616400	13607220	14647220
Frais d'assurance	175586	175586	170000	160000	150000
Frais du personnel	775000	775000	775000	862500	862500
Excédent Brut	9675814	10015814	11671400	12584720	13634720
Dotations Amortis	2009574	2009574	2009574	2009574	2009574
Résultat opérationnel	7666240	8006240	9661826	10575146	11625146
Résultat financier	0	0	0	0	0
Résultat ordinaire avant impôt	7666240	8006240	9661826	10575146	11625146
Résultat net d'exercice	7666240	8006240	9661826	10575146	11625146

Source : Document fourni par la BADR

- **La valeur Ajoutée (VA) :** la valeur ajoutée et un indicateur de performance qui rend compte du poids économique de l'entreprise. En effet l'entreprise SNC a générée une hausse durant les 5 années.
 - **Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :** l'entreprise a dégagé un résultat positif durant les 5 années, ce qui signifie que l'activité de l'entreprise est profitable.
 - **Résultat Net de l'Exercice (RNE) :** en remarquant une augmentation de résultat net de 2017 à 2021. Cela est justifié que l'entreprise a une bonne gestion après l'utilisation de crédit d'investissement ETTAHADI.
- **Chiffre d'affaire**

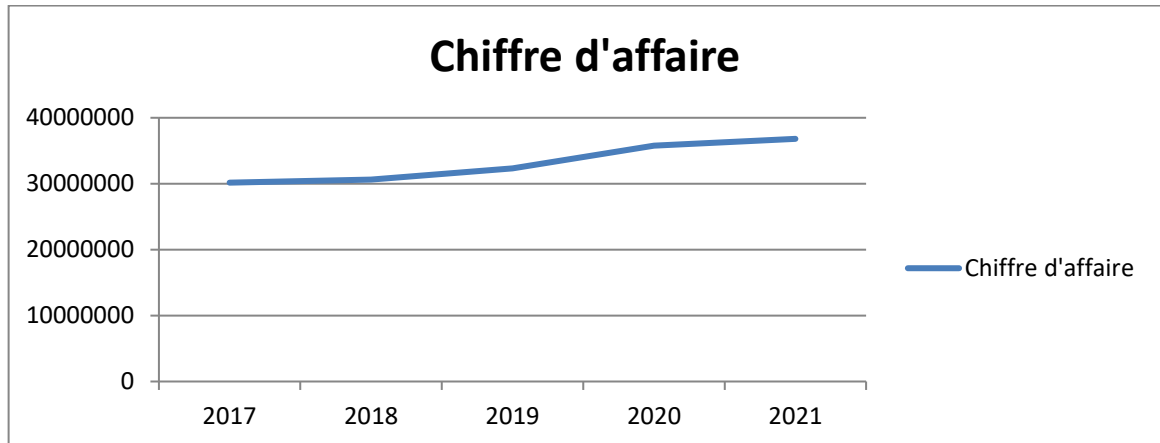
Tableau N°19 : Chiffre d'affaire d'entreprise SNC

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaire	30160000	30600000	32300000	35760000	36800000

Source : établi par nos même d'après les données de la BADR

Graphe N°11 : Chiffre d'affaire d'entreprise SNC



Source : établi par nos même après des donnée de la BADR

D'après le graphe N°11 on remarque une évaluation de chiffre d'affaire de l'entreprise SNC durant les 5 grâce à l'emploi de crédit d'investissement ETTAHADI.

○ Capacité d'autofinancement (CAF)

Dans ce tableau on a calculé la capacité d'autofinancement

Tableau N°20 : présentation de la CAF

	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat net d'exercice	7666240	8006240	9661826	10575146	11625146
Dotations Amortis	2009574	2009574	2009574	2009574	2009574
CAF	9675814	10015814	11671400	12584720	13634720

Source : établi par nos même après des donnée de la BADR

D'après le tableau N°20 on remarque que la capacité d'autofinancement est positive, cela vue dire que cette entreprise dégage un surplus monétaire qui permet de financer ces investissements, rémunérer les actionnaires et autofinancer les emplois sans faire recours au tiers personne.

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

3-2-2-3-Les indicateurs de la performance financière

Tableau N°21: Les flux cumulé

Capitaux investis=30143611,00DA

	2017	2018	2020	2021	2022
Chiffre d'affaire	30160000	30600000	32300000	35760000	36800000
Charge	22493760	22493760	22488174	25044854	25034854
Résultat brut	7666240	8006240	9661826	10575146	11625146
Flux cumulé	7666240	15672480	25334306	35909452	47534598

Source : Réaliser par nos même d'après les données de la BADR

- **Ratio de rentabilité économique**

Tableau N°22 : Ratio de rentabilité économique

	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio de rentabilité économique	0.25	0,26	0,29	0,30	0,32

Source : Etabli par nos même à partir des données remises par la banque.

Le ratio augmente globalement pour la période présenté ci-dessus cela est dû à l'évolution positif du chiffre d'affaire de l'entreprise SNC. (Donc le nombre de vente qui a eu effet sur augmentation du résultat).

- **Ratio de rentabilité financière**

Tableau N°23 : Ratio de rentabilité financière

	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio de rentabilité financière	0.21	0.22	0.27	0.30	0.33

Source : Etabli par nos même à partir des données remises par la banque.

La capacité de l'entreprise à rémunérer le porteur du capital a augmenté durant la période 2017-2021. La rentabilité des capitaux engagés donc augmente. Cette amélioration est due par une optimisation de l'utilisation de l'actif.

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

- **Délai de récupération des capitaux**

D'après le tableau N°21 on peut déduire que l'entreprise SNC pourra rembourser son prêt dès la quatrième année. Ce délai de récupération des capitaux est court donc le client aura accès rapidement à ces liquidités pour les utiliser dans l'entreprise.

Après une étude portant sur la rentabilité et la viabilité de l'entreprise SNC, on peut conclure que l'investissement est économiquement viable et financièrement rentable, à savoir un délai de récupération inférieur au délai de crédit.

L'entreprise SNC' huilerie et raffinage d'huiles d'origine végétal' a une demande croissante et continue d'huile d'olive durant les 5 ans qui conduit l'augmentation de chiffre d'affaire compte tenu de l'impact positive et efficace de crédit ETTAHADI accordé par la BADR de Jijel agence N°676 sur l'entreprise agricole SNC ' huilerie et raffinage d'huiles d'origine végétal'.

Chapitre III : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI

Conclusion

Après avoir présenté la banque, analyser les crédits R'FIG et ETTAHADI et les différentes étapes d'octroi des crédits auprès de la banque de l'agriculture et du développement rural, nous avons étudié l'impact de ces crédits sur le développement des entreprises de secteur agricole, avec une procédure qui s'étale en deux parties :

- Objet de la demande et présentation de l'entreprise.
- Evaluation de projet (viabilité et rentabilité).

Après les calculs essentiels pour la rentabilité d'une entreprise on a pu constater que les deux crédits R'FIG et ETTAHADI ont un impact positif et efficace sur le développement des entreprises de secteur agricole. Ils sont toujours connus par les investisseurs Algériens

Conclusion générale

Conclusion générale

Le développement agricole et rural en Algérie constitue actuellement un enjeu social et économique important vu la place prépondérante qu'occupe le secteur agricole au sein de l'économie nationale.

Nous avons constaté que l'agriculture à commencer s'améliore à partir des années 2000 par l'intervention de l'Etat aux agriculteurs par ces différents soutiens et aides pour augmenter leurs rendements et améliorer leurs modes de vie, nous avons conclu que la situation de l'agriculture en Algérie se modernise avec le temps grâce à ses crédits et pour bien préciser "le crédit d'exploitation R'FIG et le crédit d'investissement ETTAHADI". L'Etat a mis d'autres dispositifs de soutien pour le secteur agricole, tels que l'ANADE, CNAC ET l'ANGEM afin d'aider les jeunes promoteurs à créer des micro-entreprises.

En Algérie, ce type de financement est pratiqué seulement par la BADR à partir de 2008 « R'FIG » et « ETTAHADI » 2011 qui avait pour vocation d'être une banque spécialisée à l'intention des agriculteurs. En effet, ces crédits sont destinés à financer la création, l'équipement et la modernisation de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage, et à renforcer les capacités de production existantes ou insuffisamment valorisées, ainsi que l'intensification, la transformation, la valorisation de produits agricoles et d'élevage, la distribution et l'exportation de produits agricoles et agroalimentaires.

Sur le plan pratique, nous avons étudié la rentabilité et la solvabilité avec les calculs des ratios de rentabilité financière et économique, l'indice de profitabilité et aussi le délai de récupération des capitaux à partir des données des deux entreprises de secteur agricole après avoir bénéficié des crédits R'FIG et ETTAHADI.

Tout au long de ce travail, et après analyser les données nous avons tenté d'obtenir des résultats pratiques qui nous ont permis d'apporter des réponses à la problématique de notre recherche et vérifier les hypothèses.

La première hypothèse est refusée, l'agriculture ne joue pas un rôle important dans le développement de l'économie algérienne car les statistiques mettent en évidence l'extrême dépendance de l'Algérie vis-à-vis des marchés extérieurs pour son approvisionnement en produits alimentaires et agricoles.

Conclusion générale

La deuxième hypothèse est refusée, le financement de secteur agricole en Algérie ne fait pas seulement par les crédits mais aussi par les différents dispositifs de soutien pour le secteur agricole ANADE, CNAC, ANGEM.

La troisième hypothèse est vérifiée car Le crédit d'exploitation R'FIG et le crédit d'investissement ETTAHADI ont une place important dans le cadre de développement des entreprises de secteur agricole. Ils sont toujours connus par les investisseurs Algériens.

Bibliographie

Bibliographie

Les ouvrages

- NADIR M.T « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », Edition OPU, Alger 1982.p06.
- BEDRANI. S, BOURENANE. M, MOLINA. J, « Les politiques agraires en Algérie vers l'autonomie ou la dépendance », Edition, CREA Alger 1982.
- NAAS.A, « le système bancaire algérien de la décolonisation a l'économie de marché », MAISON NEUVE & LAROSE, France, 2003
- BENACHENHOU.M (1994), « La banque et le financement de l'économie en Algérie, Ouvrage collectif, L'Entreprise et la banque » édition OPU

Les articles

- BENYOUCEF.B «le rôle de l'agriculture dans le développement économique et sociale» Revue agriculture journal of Economics
- BOUGABA.Z «contribution à l'étude de impact de plan national de développement Agricole (PNDA) sur le développement de l'agriculture dans la région de Ouargla ».
- ATTALAH .N et BOUCHAMA.O « L'Algérie vers un développement agricole durable »
- AKERKAR.A «Etude la mise en œuvre du plan national de développement agricole et rural (PNDAR) : cas de la wilaya de Bejaïa», revue nouvelle économie.
- ZENKHRI. S « impact du plan national de développement Agricole (PNDA) sur les systèmes de production oasiens dans la région d'Ouargla Sahara septentrional sud Est algérien »
- LAIB.S « La politique de renouveau agricole face aux enjeux de la diversification et de développement des territoires en Algérie »
- BENYOUCEF. B « Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social. Qu'en est-il de l'Algérie ? » Revue Agriculture, Université Ferhat Abbas Sétif 1, 2015, pp19
- HUBERT.B « La Compagnie algérienne levier de la colonisation et prospère grâce à elle (1865-1939) »
- ABOURA.A Dr CHAHIDI .M « Le système bancaire algérien: Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation »
- NASS ABDELKEIM « le système bancaire algérien de la décolonisation a l'économie de marché »MAISON NEUVE & LAROSE, France, 2003.

Bibliographie

- KOURTEL.F. BENDJOUAD.M « Le rôle de la politique de crédit dans l'amélioration de l'apport du secteur agricole dans la croissance économique en Algérie Etude économétrique (1990-2017) » Journal of Economic Sciences Institute

Thèses et Mémoires

- NAHI.G ZERRAF.M Mémoire « la place du crédit ETTAHADI dans le financement du secteur agricole » UMMTO 2019
- MOHAMMEDI.G AIT YAKOUB.S Mémoire « le financement du secteur agricole » UMMTO 2022

Revues et Articles

- Les données de la DSA de Jijel 2022
- Rapport sur le développement dans le monde 2008 « L'Agriculture au service du développement », Banque mondiale Washington
- Déclaration du ministre du MADR, 2014
- MADR, « plan d'action FELAHA 2019 »,
- MADR, « Le Renouveau agricole et rural en marche », revue et perspective. Mai 2012.
- Arrêté interministériel du 2 avril 2014 déterminant les nomenclatures des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-139 intitulé, fonds national de développement agricole. FNDA
- La loi n ° 90/10 du 14 avril 1990
- Document de la BADR de Jijel de 2023
- Journal officiel de la république algérienne N°70, 9 RabieEthani 1442 correspond au 25 novembre 2020, P8

Webographie

- www.algerie360.COM
- www.ons.dz
- <https://www.agrialgerie.com/agriculture-algerienne-2023>
- www.aps.dz
- <https://www.bank-of-algeria.dz/hist/>
- <https://www.bna.dz/presentation-de-la-bna/>
- <https://www.bea.dz/>

Bibliographie

- <https://www.cpa-bank.dz/index.php/fr/>
- <https://badrbanque.dz/quisommesnous/>
- <https://www.bdl.dz/>
- <https://www.bna.dz/>
- <http://www.cawjjel.org/fr/financement-agricole/87-presentation-de-la-banque-badr>
- <https://promoteur.anade.dz/>
- <https://www.cnac.dz/site>
- <http://www.angem.dz/article/objectifs-et-missions/>
- <http://www.djazairess.com/fr/infosoir/208724>

Annexe

1.5 Organigramme de groupe régional d'exploitation

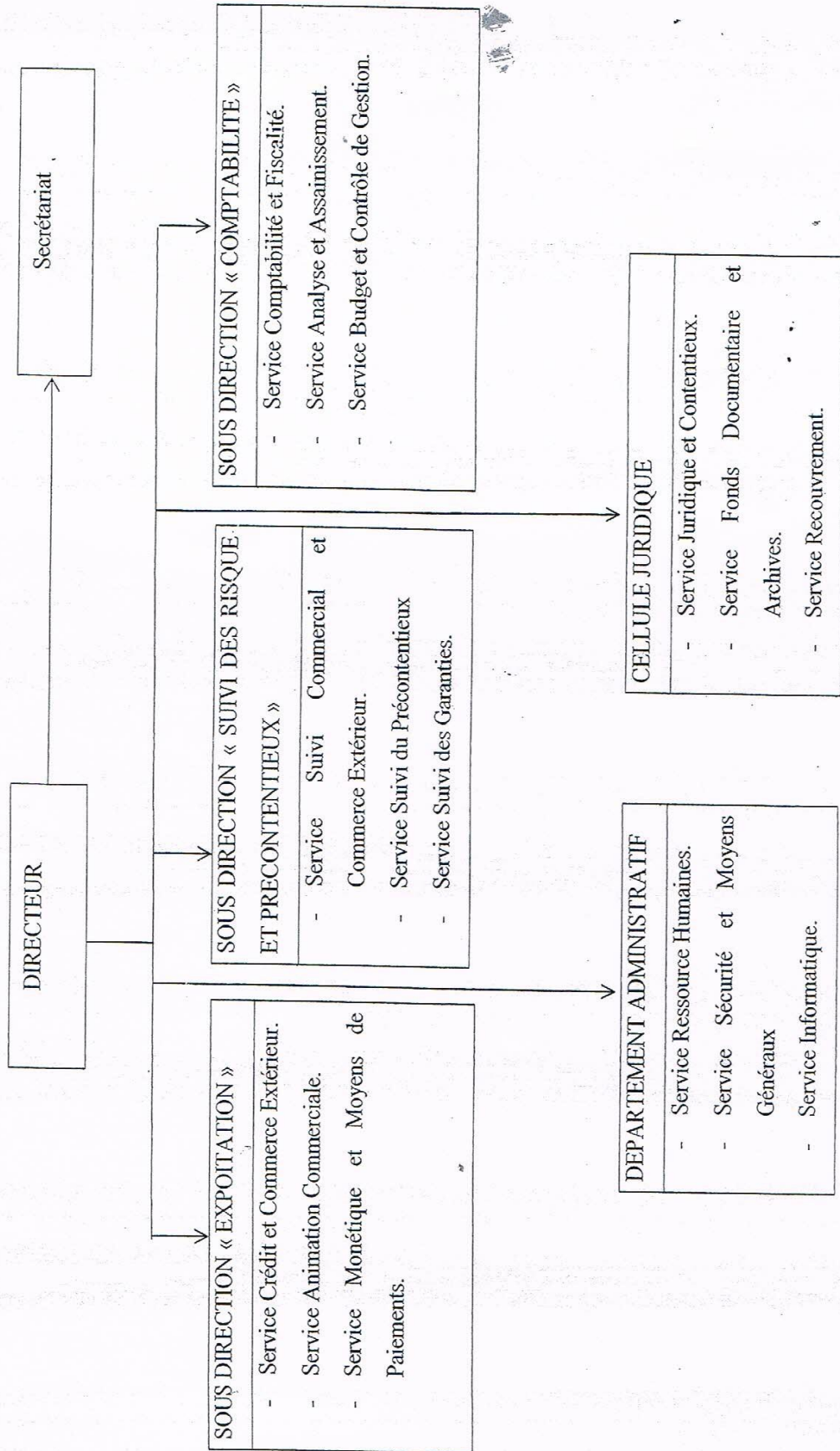


Table des matières

Remerciement.....	I
Dédicaces.....	II
Sommaire.....	IV
Liste des tableaux.....	V
Liste des Figures	VI
Liste des graphes.....	VII
Liste des abréviations	VIII
Introduction générale.....	A
Chapitre1: Le secteur agricole en Algérie	1
Introduction.....	2
Section 1 : Les réformes apportées au secteur de l’agriculture en Algérie.....	3
1-1-Les différentes réformes du secteur agricole.....	3
1-1-1-La révolution agraire.....	3
1-1-2-L’autogestion.....	4
1-1-3-Le secteur privé.....	4
1-1-4-Le programme national de développement agricole (PNDA) (PNDAR).....	5
1-1-5-La politique de renouveau agricole et rural.....	7
1-1-6-Le programme quinquennal 2010-2014.....	8
1-1-7-Le plan d'action FELAHA 2019.....	9
1-1-7-1-Les actions à mener.....	10
1-1-7-2-Les objectifs du plan.....	11
Section 2 : Les atouts et contraintes du secteur agricole algérienne.....	11

2-1-Les atouts et contraintes du secteur agricole algérien.....	11
2-1-1-Les atouts du secteur agricole algérien.....	12
2-1-1-1-Large diversité de milieux agro climatiques.....	12
2-1-1-2-Un grand marché local et de proximité.....	12
2-1-1-3-Possibilité de production et de mise sur le marché de produits en hors saison et à longueur d'année.....	12
2-1-1-4-L'agriculture algérienne est pourvoyeur d'emplois.....	12
2-1-2- Les contraintes du secteur agricole algérien.....	13
2-1-2-1- Les aléas de climat.....	13
2-1-2-2- Systèmes d'irrigation vétustes.....	14
2-1-2-3- La surface agricole est limitée et mal protégée.....	14
2-1-2-4- Contrainte démographique.....	15
2-1-2-5- Contraintes financières.....	15
2-1-2-6- Une faible utilisation d'engrais et d'intrants.....	15
2-1-2-7-L'assurance agricole et la prise en compte du risque.....	16
2-1-2-8- Les risques naturels.....	16
2-2- Les contraintes et atouts du secteur agricole de la wilaya de Jijel.....	17
2-2-1-Les contraintes du secteur agricole de la wilaya de Jijel.....	17
2-2-1-1-Les contraintes naturelles.....	17
2-2-1-2- Les contraintes sociales.....	18
2-2-2- Les atouts du secteur agricole de la wilaya de Jijel.....	18
Section 3 : L'importance du secteur agricole dans l'économie algérienne.....	19
3-1- La contribution de l'agriculture à la croissance économique.....	19

3-2-La place de l'agriculture dans l'économie Algérienne.....	21
Conclusion.....	23
Chapitre 2 : Le financement des entreprises de secteur agricole en Algérie	24
Section 1 : Le système bancaire en Algérie.....	26
1-1-La période coloniale.....	26
1-2-La période après l'indépendance.....	27
1-2-1-Le système bancaire de la période 1962-1966 : étape de souveraineté.....	27
1-2-2-Le système bancaire de la période 1966-1982 : étape de nationalisation.....	29
1-2-3- Le système bancaire de la période 1982-1985 : étape de la restructuration organique.....	30
Section 2 : Les modes et dispositifs de financement des entreprises de secteur agricole agricole.....	31
2-1- Le financement public.....	32
2-1-1- Fonds National du Développement Agricole (FNDA).....	32
2-1-2 Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA).....	34
2-2- Le financement bancaire.....	36
2-2-1-La Banque Nationale d'Algérie (BNA).....	36
2-2-2-La Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR).....	37
2-2-2-1-Cadre de financement.....	37
2-2-2-2-Mode de financement.....	37
2-2-2-3-limite de financement.....	38
2-2-2-4- Les crédits accordés par la BADR.....	38
2-3-Les différents dispositifs de soutien pour le secteur agricole.....	39

2-3-1-Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE).....	39
2-3-1-1- Les conditions d'éligibilité.....	40
2-3-1-2- Les modes de financement proposés par l'ANADE.....	40
2-3-2 Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).....	42
2-3-2-1 Missions de la CNAC.....	42
2-3-2-2 Le mode de financement par CNAC.....	43
2-3-3 Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM).....	43
2-3-3-1 Les principales missions de l'ANGEM.....	44
2-3-3-2- Le mode de financement de l'ANGEM.....	44
Section 3 : la contribution du crédit bancaire au développement du secteur agricole en Algérie.....	46
3-1 Politique du crédit agricole en Algérie pour la période (1990-2017).....	46
3-1-1 L'évolution des crédits agricoles (1990-1999).....	46
3-1-2 Evolution du financement agricole en Algérie (2000-2017).....	47
3-2 Evolution des indicateurs de développement économique en Algérie.....	50
3-2-1 Valeur ajoutée au secteur agricole.....	50
3-2-2-Valeur ajoutée agricole par rapport au produit intérieur brut.....	50
Conclusion.....	52
Chapitre 3 : La contribution de la BADR au financement des entreprises de secteur agricole à travers les crédits R'FIG ETTAHADI.....	53
Section 1 : La présentation de la banque de l'agriculture et du développement rural « BADR ».....	54.
1-1Présentation de la BADR.....	54

1-1-1-Les missions de la BADR.....	55
1-1-2-Les étapes d'évolution de la BADR.....	55
1-2-Présentation du Groupe Régional d'Exploitation de Jijel(GRE).....	57
1-2-1-Les principales directions du groupe régional d'exploitation de JIJEL.....	57
1-2-Présentation de l'agence d'accueil et du service crédit.....	58
1-2-1-Le front office.....	58
1-2-2-Le back office.....	59
1-2-2-1-Le service crédit.....	59
Section 2 : L'analyse et la place des crédits R'FIG et ETTAHADI dans le financement du secteur agricole.....	60
2-1-Le crédit agricole R'FIG.....	60
2-1-1-Les Caractéristiques du crédit R'FIG.....	62
2-1-2- Les domaines couverts par le crédit R'FIG.....	62
2-1-3- Le dossier à fournir.....	63
2-1-4-Les garanties et réserves bloquantes	63
2-1-5- Nombre de crédits R'FIG accordés durant (2022-2023).....	64
2-1-6- Les montants des crédits R'FIG accordés durant (2022-2023).....	65
2-2- Le crédit ETTAHADI.....	66
2-2-1-Les Caractéristiques du crédit ETTAHADI.....	67
2-2-2- Les domaines couverts par le crédit ETTAHADI.....	68
2-2-3- Dossier à fournir.....	69
2-2-4- Les garanties et réserves exigées.....	69
2-2-5- Nombre de crédits ETTAHADI accordés (cumul au 31/12/2022).....	70

2-1-6- Les montants des crédits ETTAHADI accordés depuis 2011.....	71
Section 3: L’impact des crédits « R’FIG » et « ETTAHADI » sur le Développement des entreprises de secteur agricole de la wilaya de JIJEL.....	73
3-1-Etude de cas d’un crédit d’exploitation R’FIG.....	73
3-1-1-Objet de la demande.....	73
3-1-1-1-Rétrospective sur les engagements.....	74
3-1-2-Evaluation de projet (viabilité et rentabilité).....	74
3-1-2-1-Compte rendu de visite.....	74
3-1-2-2-Structure d’investissement.....	75
3-1-2-2- Les indicateurs de la performance financière.....	80
3-2-Etude de cas d’un crédit d’investissement ETTAHADI.....	81
3-2-1-Objet de la demande.....	81
3-2-2-Evaluation de projet (viabilité et rentabilité).....	82
3-2-2-1-Compte rendu de visite.....	82
3-2-2-2-Structure d’investissement.....	83
3-2-2-3-Les indicateurs de la performance financière.....	87
Conclusion.....	89
Conclusion générale.....	90
Bibliographiques.....	93
Annexe.....	96